



VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2025

à 18h30

SOMMAIRE

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) Rapporteur : Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON	Page 7
2 - ACTION CŒUR DE VILLE : AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE PLURIAN- NUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ORT À LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX Rapporteur : M. Grégory RENDE	Page 8
3 - FÊTES DE DAX 2025 TARIFS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 9
4 - FESTIVAL TOROS Y SALSA 2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS Rapporteur : M. Pascal DAGES	Page 10
5 - RÉSULTATS 2024 - AFFECTATION PROVISOIRE Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 12
6 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 13
7 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 : VOTE DES TAUX Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 14
8 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 14
9 - REFINANCEMENT DES PRÊTS SFIL n°MON522307EUR001, n°MIN522828EUR001 ET n°MIN254485EUR001 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 41
10 - ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT "CANUT" Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 42
11 - CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ : MANDAT OCTROYÉ AU CDG 40 POUR LANCER LA CONSULTATION Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 43
12 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU CENTRE DE GESTION DES LANDES 2025-2027 Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 44
13 - TOROS Y SALSA : RECRUTEMENT VACATAIRE DIRECTEUR ARTISTIQUE Rapporteur : Mme Marylène HENault	Page 45

14 - CATHÉDRALE SAINTÉ MARIE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX PRIORITAIRES SÉCURITÉ INCENDIE ET POURSUITE DE L'ENTRETIEN DES CHÉNEAUX Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 46
15 - OPÉRATION TALAMON : CONVENTION TRIPARTITE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 47
16 - TERRAIN RUE JOSEPH DE LAURENS : CESSIION A LA SAS PROMOTION PICHET Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 48
17 - CONVENTION DE SERVITUDE : ENEDIS RUE DES PRAIRIES Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 49
18 - CONVENTION DE SERVITUDE : ENEDIS RUE LABADIE Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 50
19 - CONVENTIONS DE SERVITUDES : SYDEC BOULEVARD DES SPORTS Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 51
20 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES SUR L'ANNÉE 2024 Rapporteur : M. Alexis ARRAS	Page 51
21 - ÉTAT-CIVIL : TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES DE NAISSANCE Á LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE Rapporteur : Mme Martine ERIDIA	Page 52

SÉANCE DU 20 MARS 2025 à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2025
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 mars 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Audrey LALOTTE, Mme Fanny MESPLET, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,
M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

NB : Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal ...

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal de la ville de Dax du 20 mars 2025, comme de coutume, en vous annonçant les pouvoirs des personnes qui n'ont pas pu être présentes ce soir. Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT, M. Amine BENALIA BROUCH m'a donné son pouvoir, Olivier COUSIN est là et nous lui souhaitons la bienvenue, Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, M. Guillaume SEGUIER en attendant son arrivée a donné son pouvoir à Grégory RENDE, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

Nous allons maintenant désigner un secrétaire de séance, c'est Alexis ARRAS le plus jeune participant et donc, il accepte d'être le secrétaire de cette séance.

Vous avez été destinataires du compte-rendu des actes qui ont été pris en vertu des délégations qui m'ont été confiées par le conseil municipal.

Recueil des Décisions					
N°	Date	Objet	Date Envoi	Retour SP	Service
2025-9	30/01/25	AC24DX025 TELESURVEILLANCE AVENANT N°5	07/02/25	07/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-10	31/01/25	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE LEON GISCHIA SOLLICITATION SUBVENTION DSIL	31/01/25	31/01/25	TECHNIQUES
2025-11	03/02/25	ADHESION RESEAU 535 POUR 2025	11/02/25	11/02/25	CULTURE
2025-12	05/02/25	CESSION DE TROIS VEHICULES REFORMES A LA SOCIETE DVI	11/02/25	11/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-13	05/02/25	CESSION D'UN VEHICULE NON ROULANT A LA SOCIETE DESTRUCTION ADOUR METAL	11/02/25	11/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-14	06/02/25	ACHAT COLUMBARIUM MME ZOELLER	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-15	06/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR MARTINEZ	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-16	06/02/25	ACHAT COLUMBARIUM MME ORTIZ	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-17	06/02/25	ACHAT COLUMBARIUM MR MULLER	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-18	02/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR DUCASSE	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-19	06/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR ZOYO	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-20	06/02/25	ACHAT CONCESSION MME MEE	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-21	06/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME BENAMARA	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-22	06/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR ET MME DOUET	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-23	06/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR LARRERE	11/02/25	11/02/25	POPULATION
2025-24	07/02/25	23DX046 AVENANT 2 MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE CEINTURE DES COURS	12/02/25	12/02/25	COMMANDE PUBLIQUE
2025-25	07/02/25	REGIE DE RECETTES PARKING DES FETES – MODIFICATIF MONTANT DE L'ENCAISSE	12/02/25	12/02/25	FINANCES

2025-26	12/02/25	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD30 SDIS 40	18/02/25	18/02/25	ASSURANCES
2025-27	12/02/25	FETES : REGIE DE RECETTES DES PRODUITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DROITS DE PLACE LIEES A L'ORGANISATION DES FÊTES DE DAX ET DE TOROS Y SALSA ET VENTE DE GOBELETS – MODIFICATIF ENCAISSE	14/02/25	14/02/25	FINANCES
2025-28	25/02/25	DEMANDE D'OUVREMENT D'UN COMPTE À TERME	25/02/25	25/02/25	FINANCES
2025-29	13/02/25	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L ACCUEIL DE LOISIRS DE BOULOGNE EN FAVEUR DE L ASSOCIATION LES FEES NO MEN 40 DU 30 AVRIL AU 02 MAI 2025	20/02/25	20/02/25	EDUCATION
2025-30	18/02/25	AC24DX149 MAINTENANCE ASCENSEURS, MONTE CHARGE AVENANT N°1	20/02/25	20/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-31	18/02/25	AC24DX025 TELESURVEILLANCE AVENANT N°6	20/02/25	20/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-32	20/02/25	AC25DX022 TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE	27/02/25	27/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-33	21/02/25	RENOUVELLEMENT ADHESION FEDERATION FRANCAISE DE COURSE LANDAISE	27/02/25	27/02/25	DIRECTION DES FETES
2025-34	24/02/25	DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2025	27/02/25	27/02/25	CULTURE
2025-35	24/02/25	CESSION DE LA SCIE ROBLAND A LA SOCIETE DARRIGOL	27/02/25	27/02/25	SERVICES TECHNIQUES
2025-36	26/02/25	ADHESION ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE COMMUNES THERMALES	28/02/25	28/02/25	CABINET DU MAIRE
2025-37	27/02/25	ADHESION COMITE FRANCAIS POUR YAD VASHEM	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-38	28/02/25	BERGES EPHEMERES 2025 CONVENTIONS DE PARTENARIATS	04/03/25	04/03/25	MANIFESTATIONS
2025-39	28/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME CRIADO	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-40	28/02/25	ACHAT COLUMBARIUM MR VILATON	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-41	28/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR CHAUVIN	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-42	28/02/25	ACHAT COLUMBARIUM MME FRANCOIS	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-43	28/02/25	ACHAT CONCESSION MR GONCALVES	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-44	28/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME ET MR BOCQUET	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-45	28/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MR ALLUARD	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-46	28/02/25	RENOUVELLEMENT CONCESSION MME LABARRIERE	04/03/25	04/03/25	POPULATION
2025-47	04/03/25	REMBOURSEMENT SINISTRE 2024VD36 BARATON	07/03/25	07/03/25	ASSURANCES

Est-ce que ces actes appellent des questions ?

Non.

Nous allons donc passer au premier point de ce conseil municipal.

En vous précisant qu'il y a eu une modification sur table. Il s'agit juste d'une coquille dans la pièce jointe dans la délibération n°2, nous y reviendrons lorsque nous l'aborderons.

Nous commençons par la première avec un sujet important puisqu'il s'agit de la construction d'un restaurant scolaire au sein de l'école maternelle Léon Gischia et de la demande de subvention, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) que nous allons opérer.

Je laisse la parole à Marie-Constance LOUBERE BERTHELON.

1) Objet : ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Madame Marie-Constance LOUBERE BERTHELON

Merci Monsieur le Maire.

L'école maternelle Léon Gischia est composée de 3 classes 1/2 (dont une classe de toute petite section), accueillant 78 élèves, âgés de 2 ans et demi à 6 ans.

Cet établissement bénéficie, en complément de ses espaces intérieurs dédiés à l'enseignement, d'un accueil de loisirs accueillant les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires (printemps et été).

L'école comprend dans ses locaux, un restaurant scolaire aménagé dans une salle de classe depuis 1992.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants au restaurant scolaire, devenu exigü, il convient de construire un nouveau restaurant scolaire, en capacité d'accueillir 70 enfants répartis sur 2 services.

Suite à une consultation lancée dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre n° 23DX129 « Construction du restaurant scolaire de la maternelle Léon Gischia – Rue Voltaire – 40100 Dax », le cabinet SLK-Architectes a été retenu.

Le programme de travaux est établi comme suit, vous avez les dépenses prévisionnelles sous les yeux.

Le montant total du projet est estimé à 706 719.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est réparti comme suit, dans le tableau que vous avez également.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville de Dax, exercice 2025, chapitre 23.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

VALIDER le programme de travaux de construction d'un restaurant scolaire au sein de l'école maternelle Léon Gischia,

APPROUVER le coût de l'opération précitée, pour un montant de 706 719.00 € HT,

SOLLICITER une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle Léon Gischia.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions, des interventions ?

Alors, je signale l'arrivée de Guillaume SEGUIER.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Point adopté à l'unanimité, merci.

Le point numéro 2 qui a donc amené une modification de la pièce jointe, vraiment mineure, qui concerne l'opération de revitalisation du territoire qui était déjà à l'œuvre sur notre ville et dont le périmètre va être étendu à la commune de Saint-Paul-lès-Dax, je laisse la parole à Grégory RENDÉ.

2) Objet : ACTION COEUR DE VILLE : AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ORT À LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX

Monsieur Grégory RENDÉ

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

En octobre 2023, un avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville et à l'« Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Ville de Dax » était conclu, sur la période 2023-2026 en lien avec la mise en œuvre de la deuxième phase du programme Action Cœur de Ville (ACV2) par le gouvernement.

Il apparaît aujourd'hui pertinent d'ajouter 2 fiches actions à cette convention cadre. L'une concernant les travaux de construction d'un restaurant scolaire pour l'école Léon Gischia, évoqués juste avant et l'autre pour la mise en œuvre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2024, la commune de Saint-Paul-lès-Dax s'est rapprochée de la ville de Dax et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax afin de solliciter l'extension du périmètre ORT à certaines zones de son territoire. Après plusieurs échanges avec les collectivités signataires et les services de l'État, les parties se sont entendues sur un projet d'avenant. Ce document se présente sous la forme d'un avenant à l'avenant de projet ORT ville de Dax, portant extension du périmètre ORT à des secteurs d'intervention sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax. Intégré sous forme d'addendum à l'avenant de projet en vigueur, il décrit les enjeux du territoire, sa stratégie de revitalisation, le périmètre ORT pour la commune et le plan d'action.

Dans ces conditions, un nouvel avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville doit être approuvé par délibération du conseil municipal.

Comme évoqué auparavant, cela concerne la mise en avant des Berges de l'Adour, côté Dax, parc de l'Adour et la maîtrise d'œuvre pour les 2 connexions prioritaires, parc des Arènes et bord de l'Adour et pour la commune de Saint-Paul-Lès-Dax, ça concerne le quartier du Christus, l'étang de Poustagnac et l'Adour pour Saint-Paul-Lès-Dax.

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?
Non, pas de question.

Monsieur Grégory RENDÉ

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les deux fiches actions à rajouter à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville, telles que figurant en annexe 1,

APPROUVER l'avenant de projet joint en annexe 2, portant extension du périmètre ORT à la commune de Saint-Paul-lès-Dax,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci. Donc acceptation de la ville de Dax d'ouvrir ce périmètre ORT à la commune de Saint-Paul-Lès-Dax. On peut entendre parfois que nous ne serions pas enclins bien évidemment à proposer tous ces dispositifs à tout le monde mais il n'y a eu aucun obstacle dressé sur la possibilité d'élargir cette ORT.

Sil n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, merci.

Point numéro 3 qui concerne les tarifs d'occupation du domaine public et la participation financière des associations durant les fêtes de Dax 2025, Pascal DAGES.

3) Objet : FÊTES DE DAX 2025 TARIFS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS

Monsieur Pascal DAGES

Merci Monsieur le Maire et bonjour à tous.

Les tarifs d'occupation du domaine public, une délibération récurrente comme chaque année. Vous les avez en annexe 1. Il faut savoir qu'il y a une augmentation de 5 % pour les forains et les marchands ambulants et de 2 % pour les restaurateurs et cafetiers Dacquois.

Depuis 2017, il y a également un tarif spécial qui permet aux commerçants Dacquois de solliciter un étalage au droit de leur commerce pour la durée des fêtes ou une extension de cet étalage pour ceux qui en bénéficient toute l'année. Ils devront s'acquitter de la redevance correspondante à l'annexe 1 qui est de 57 € ou 77€ par mètre linéaire, avec une légère augmentation de 3 % qui suit l'inflation.

Pour les associations, il y en a 18 qui font partie de l'Estanquet ou des peñas taurines. Une augmentation de 50 €, 900 € au lieu de 850 € et pour les bodegas sans alcool ce sera une participation de 700 €.

S'il n'y a pas de question, il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir,

APPROUVER les tarifs d'occupation du domaine public communal à l'occasion des fêtes de Dax 2025, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,

APPROUVER les participations financières des associations autorisées à exploiter un débit de boissons temporaire de catégorie III ou un débit de boissons temporaire sans alcool sur le domaine public communal, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,

APPROUVER l'ensemble des dispositions particulières concernant l'occupation du domaine public communal joint en annexe 2 de la présente délibération,

APPROUVER le projet de convention des bodegas associatives joint en annexe 3 de la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Oui, y a-t-il des questions, nous sommes allés un peu vite !

Pas de question, alors nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 7 abstentions.

Point numéro 4, la programmation et les tarifs pour le festival Toros y Salsa 2025.

4) Objet : FESTIVAL TOROS Y SALSA 2025 : PROGRAMMATION ET TARIFS

Monsieur Pascal DAGES

Et bien là aussi cela devient récurrent puisque c'est le 30^{ème} anniversaire cette année de ce magnifique festival international. Gérardo ROSALES, le directeur artistique nous a composé un très beau plateau.

Monsieur le Maire

Je note qu'il est écrit 29^{ème} édition.

Monsieur Pascal DAGES

29^{ème} édition mais 30^{ème} anniversaire, il y a eu une période COVID entre temps, il y a eu une entracte !

Monsieur le Maire

Deux manières de présenter les choses !

Monsieur Pascal DAGES

Il nous propose 6 concerts au lieu de 5 l'année dernière. Je ne vais pas vous les détailler, vous les avez sur la délibération.

Sachez qu'il y aura une conférence de presse qui se déroulera à la mi-mai où Gérardo ROSALES sera là et nous détaillera tous ces concerts, nous aurons peut être droit à quelques extraits ! Sachez que ce sont des groupes connus internationalement ou qui se lancent ou connus localement. Il y a donc un panel assez large de musique salsa, tous les styles de musique salsa étant représentés.

Alors, il n'y aura pas que de la musique salsa pour ce festival, il y aura également de la danse avec des cours, des démonstrations et des ateliers. Pour la musique c'est pareil, des cours et des ateliers musicaux. Il y aura également de la gastronomie qui aura, comme l'année dernière, pignon sur rue puisqu'il y a un concours de pintxos qui a connu l'année dernière un succès retentissant, puisqu'en une demi-heure tout le monde était dévalisé. Il y aura peut être un marché latin, nous sommes en train de le construire. Il y aura des activités pour les enfants pour le côté transmission que nous voulons absolument accentuer, tant sur la course landaise que sur la corrida. Il y aura une ambiance festive avec les sessions de DJ et un écran LED qui permettra toute la journée de participer visuellement à tout ce qui se passe sur le parc en soirée et dans la journée.

Les tarifs des casetas restent inchangés, 343 € TTC les 10m².

Pour les marchands ambulants il y aura, comme l'année dernière, un tarif forfaitaire de 195 € pour les 3 jours, avec une augmentation de 5 %.

Le budget est de 200 000 €, il s'équilibre avec la mise à disposition des casetas, les marchands ambulants pour 5 000 €, la subvention Conseil départemental pour 8 000 € et la participation du budget des fêtes 135 000 €. Ce qui veut dire que ce festival ne coûte rien aux Dacquois, puisqu'il y a également à l'intérieur les recettes des corridas, pour lesquelles vous aurez là aussi vers la mi-mai le plaisir de découvrir la programmation.

S'il n'y a pas de question, il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la programmation du festival telle que présentée ci-dessus,

APPROUVER le plan de financement tel que proposé,

FIXER les tarifs de location des casetas et des droits de places pour les marchands ambulants, tels que définis ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Pascal, y a-t-il des questions ?

Pas de question, nous passons au vote

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Nous entamons les délibérations financières maintenant avec le point numéro 5 et l'affectation provisoire des résultats 2024. Je laisse la parole à Mylène HENAULT.

5) Objet : RÉSULTATS 2024 - AFFECTATION PROVISoire

Madame Mylène HENAULT

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.

Alors, pour les affectations provisoires de résultats, je rappelle que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur le budget principal, le résultat 2024 est de 3 920 964€ auquel nous ajoutons le résultat antérieur, ce qui nous fait un cumul des résultats à affecter de 9 921 021€ que nous affectons de la façon suivante, 3 870 572€ en investissement pour combler les déficits et en report en section de fonctionnement 6 050 449€.

Pour l'eau thermique, le résultat 2024 est de 60 339€ auquel nous ajoutons le résultat antérieur ce qui nous fait un cumul des résultats de 727 701€ que nous affectons en section de fonctionnement en totalité puisqu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement, pour 727 701€.

Le budget des boues thermales, le résultat 2024 est de 123 820€ auquel nous ajoutons le résultat antérieur ce qui nous fait un cumul des résultats de 419 806€ que nous affectons là aussi en totalité en section de fonctionnement puisqu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Sur le budget des fêtes, le résultat 2024 négatif de 81 692€ auquel nous ajoutons l'excédent antérieur reporté qui était positif de 520 153€, il reste à affecter 438 460€ que nous affectons de la façon suivante, au compte investissement 13 847€ et en report à la section de fonctionnement 424 613€.

Pour le budget parc de stationnement le résultat 2024 est de 103 471€ auquel nous ajoutons le résultat antérieur ce qui nous fait un cumul de 235 358€ que nous affectons de la façon suivante, en recette d'investissement 141 074€ et en report à la section de fonctionnement 94 283€.

Pour le budget annexe activités assujetties à la TVA, le résultat 2024 est de 216 243€ que nous affectons à l'investissement directement puisque la section d'investissement est déficitaire nous avons donc 216 243€ en section d'investissement.

Y a-t-il des questions sur cette affectation de résultats ?
Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'affectation des résultats provisoires 2024 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité.

Le point n°6 maintenant pour les autorisations de programme et crédits de paiement 2025, toujours Mylène HENault.

6) Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Madame Mylène HENault

Le recours à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles.

En prévision de l'adoption des budgets primitifs 2025 et notamment du budget principal, les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement sont tels qu'indiqués au tableau joint en annexe.

Nous pouvons juste constater, je ne vais pas tout vous lister, que l'autorisation de programme P18069 Embellissement de façades ZPPAUP est clôturée à la somme de 31 926,88 €.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Non.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

APPROUVER la clôture de l'AP P18069 Embellissement de façades ZPPAUP 2018-2020 à la somme de 31 926,88 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions.

Point numéro 7, le vote des taux de fiscalité directe locale 2025, toujours Mylène HENault.

7) Objet : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 : VOTE DES TAUX

Madame Mylène HENault

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales, prévu à l'article 1639 A du Code général des impôts (CGI), doit intervenir avant le 15 avril de chaque année ou au 30 avril, s'il y a renouvellement des conseils municipaux. Par ailleurs, un décret du 25 août 2023 liste la commune de Dax dans le périmètre d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants étendu par l'article 73 de la loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Conformément aux engagements pris, il est proposé de ne pas majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, comme le classement de la commune en zone « tendue » l'y autorise.

Les taux proposés pour l'année 2025 sont inchangés par rapport à ceux adoptés en 2024. Il est proposé de fixer le taux de ces taxes au 1^{er} janvier 2025 à 44,00 % pour le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à 38,04 % pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties et à 20,80 % pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Madame Mylène HENault

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER la fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,00 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,04 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,80 %

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les budgets primitifs 2025 à présent, Mylène HENault, avec une vidéoprojection comme à l'habitude.

8) Objet : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Madame Mylène HENault

Nous allons vous présenter le rapport du budget primitif 2025.

Alors, ce budget est placé sous le signe à la fois de la responsabilité par la maîtrise des dépenses dans un contexte incertain, par le maintien de l'épargne pour réaliser les investissements nécessaires tout en minimisant le recours à l'emprunt, par la poursuite du désendettement engagé depuis le début du mandat.

Il est aussi placé sous le signe de l'action par la rénovation du centre-ville et ses animations, par la préservation du patrimoine bâti et le développement durable et enfin par la poursuite des investissements dans l'éducation, le sport et la sécurité.

L'équilibre budgétaire.

Je vous donne les montants totaux de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes qui s'élève à 26 372 924,98€ et pour la section de fonctionnement à 42 016 429,17€. Il est équilibré fort heureusement.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement.

Des dépenses maîtrisées malgré l'inflation et les contraintes nouvelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent moins vite que l'inflation avec seulement +0,3% soit 112 000€ de plus. Le fonctionnement des services, réduction des dépenses de 2% soit moins 166 000€ grâce à la baisse de l'énergie, moins 98 000€ d'électricité, moins 139 000€ de gaz. Pour la rémunération des agents, nous constatons une augmentation de 2,1%, soit 369 000€, c'est en lien avec la hausse de 3 points des cotisations retraites patronales, plus 230 000€ et de 1 point des cotisations URSSAF, plus 40 000€ mais également le choix de participer, nous l'avons voté l'année dernière, à la prévoyance des agents plus 88 000€ et de revaloriser la rémunération des policiers municipaux, plus 20 000€. Les charges financières quant à elles baissent de 9,6%, soit 131 000€ en moins en raison du désendettement de la ville et de la baisse des taux.

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent seulement de 0,9% soit 314 000€ en plus, sans hausse des taux communaux. Pour les recettes des services, une hausse de 3,6% soit 96 000€ en plus dont 19 000€ pour la culture, 36 000€ pour les centres de loisirs et 22 000€ pour le scolaire. Les produits fiscaux, plus 1,5% soit 322 000€ avec 300 000€ de plus de taxes foncières en lien avec la revalorisation des valeurs locatives nationale des bases de 1,7 %. La contribution du Grand Dax qui elle, baisse de 3,9% soit 148 000€ en moins avec la retenue opérée suite aux transferts de compétences, moins 136 000€.

En ce qui concerne les taux de la fiscalité, c'est donc une stabilité que l'on constate. Depuis 2020 et pour la sixième année consécutive, le taux de la taxe foncière à Dax restera inchangé malgré un contexte économique et politique incertain. L'évolution du produit de la taxe foncière évoluera donc sous le seul effet de la revalorisation forfaitaire des bases fixée nationalement à +1,7% pour 2025, ce qui a été dit à la diapo précédente.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèveront à 10,8 millions d'euros dont 1,7 million d'euros de restes à réaliser de 2024, cela concerne tous les secteurs. Nous allons commencer par le sport, avec la construction d'un skatepark de 477 000€. La réalisation d'un city-stade au Sablar 80 000€, la réfection d'un demi-terrain synthétique à Darrigade 255 000€, la sonorisation et le vestiaire visiteurs du stade Boyau pour 134 000€, l'éclairage d'un terrain à Darrigade et à Besson 71 000€, l'achat d'un nouveau praticable de gymnastique 75 000€, les travaux d'entretien des équipements sportifs 365 000€ et la reconstruction du club-house du Sablar pour 273 000€.

En ce qui concerne la culture, c'est la réhabilitation de la bibliothèque pour 1,2 million d'euros. Pour l'aménagement urbain avec la réhabilitation de la place Thiers 595 000€, la rénovation de l'éclairage et d'un kiosque du balcon de l'Adour, la peinture de la passerelle pour 95 000€, la

décoration de ciels de rues pour 50 000€, la mise en lumière de la Fontaine chaude 30 000€, l'éclairage du square Max Moras 16 000€, l'enfouissement des réseaux 265 000€, la réfection de la place des trois pigeons 30 000€, la remise en eau de fontaines 20 000€, l'installation d'un lettrage géant sur le deck 30 000€. Tout cela n'est pas exhaustif, quel que soit le secteur concerné.

Pour le patrimoine, nous constatons des diagnostics complémentaires sur les arènes pour 180 000€ et pour la cathédrale 100 000€. Les premiers travaux sur la cathédrale 300 000€ prévus, la poursuite de la numérisation des archives 12 000 €, la réfection du hall de l'Atrium et reprise de l'étanchéité pour 110 000€.

Dans le secteur de l'éducation, c'est la construction du restaurant scolaire Gischia pour 800 000 € et les travaux d'entretien des bâtiments et cours d'écoles pour 505 000€, matériel et mobilier pour 62 000€. La jeunesse, avec le remplacement de jeux sur les aires existantes pour 40 000€. L'environnement, avec la plantation d'arbres et la végétalisation du centre-ville pour 145 000€, l'installation de deux blocs sanitaires pour 180 000€, la modernisation de l'éclairage de l'Atrium de 150 000€ et de la salle d'escrime 35 000€, le diagnostic thermique des bâtiments scolaires 60 000€.

Et enfin pour l'habitat, avec les aides à la construction et la rénovation de logements sociaux, il est prévu 113 000€ et des aides à la rénovation des façades pour 109 000€.

Et enfin le dernier secteur et non des moindres, la sécurité, avec l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection 60 000€ et le plan de sécurisation des écoles pour 40 000€.

Alors, comment financer tous ces projets ?

Les ressources dégagées du fonctionnement pour 2025 se chiffrent à 9,4 millions d'euros et représentent 68 % du financement des dépenses réelles d'investissement. Il y a aussi des recettes propres d'investissement qui s'élèvent à 6,2 millions d'euros dont l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, comme nous l'avons vu tout à l'heure à la première délibération, pour 3,9 millions d'euros, le remboursement de la TVA, le FCTVA pour 580 000€. La taxe d'aménagement pour 200 000€, les amendes de police pour 250 000€ et enfin, diverses cessions pour 1,3 million d'euros et des subventions à hauteur de 1 million d'euros et pour finir, un emprunt d'équilibre évalué pour l'instant à 300 000€.

Alors, la dette de la ville.

Le recours à l'emprunt d'équilibre est limité seulement à 331 951,65 € au BP 2025 mais le remboursement en capital de la dette s'élèvera en 2025 à 3 050 000 €. Ainsi, l'encours de dette devrait diminuer de 2,7 millions d'euros en 2025 pour s'établir à 39 082 400 € à fin 2025. La baisse de l'encours de dette du budget principal, depuis le début du mandat, serait ainsi de 10,5 millions d'euros, c'est à noter, soit moins 21,3%. Le ratio de désendettement serait de 8,6 ans à fin 2025, sur la base des prévisions du budget primitif.

Les chiffres clés à retenir du budget principal 2025.

Une épargne prévisionnelle de 3,6 millions d'euros hors résultats antérieurs qui permet ainsi de couvrir le remboursement de la dette du budget principal, grâce à la poursuite des efforts de gestion. Des taux de fiscalité stables malgré l'inflation et les dépenses nouvelles subies. Un investissement très significatif, 10,8 millions d'euros y compris les restes à réaliser 2024 au budget principal pour mettre en œuvre le projet de mandat et améliorer la qualité des équipements publics. Et enfin, un endettement prévisionnel en forte baisse de 2,7 millions d'euros pour poursuivre l'objectif de désendetter la ville.

Ça, c'était pour le budget de la ville, nous allons passer aux budgets annexes.

Les budgets annexes de la régie municipale des eaux et des boues thermales. Les dépenses d'exploitation de la régie des eaux et des boues s'élèvent en 2025 à 2,5 millions d'euros. Les

recettes réelles d'exploitation sont attendues à 1,2 million d'euros au budget des boues, 1,1 million d'euros en 2024 et à 1,3 million d'euros au budget de l'eau thermale contre 1,2 million d'euros hors taxes en 2024. Les dépenses d'équipement représentent au total 3,1 millions d'euros HT et sont financées sans recours à l'emprunt.

Pour le budget annexe des fêtes, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 4,9 millions d'euros. Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 5,1 millions d'euros y compris l'excédent de 2024. Le budget des fêtes s'équilibre, cette année encore, sans subvention du budget principal.

Le budget annexe des activités assujetties à la TVA, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 225 000€. Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 516 000€. Le remboursement de la dette de 270 000€ est couvert par l'autofinancement dégagé de 290 000€.

Sur le budget annexe stationnement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 325 000 €. Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 535 000 €, tout cela est hors taxes puisque c'est un budget hors TVA. Le remboursement de la dette de 144 000 € est couvert lui par l'autofinancement dégagé 304 000€. Les investissements s'élèvent à 345 000€ HT avec l'aménagement des sorties du parking Chanzy et la rénovation de l'éclairage du parking des berges.

Vous avez une synthèse des chiffres clés consolidés. Je ne vais peut être pas vous les lire, ce qu'il faut noter, c'est qu'avec les budgets annexes, autant le budget de la ville est à 8,6 ans, avec tous les budgets annexes, la capacité de désendettement consolidée au 31/12/2025 est de 11,4 ans.

Voilà pour le budget de la ville et des budgets annexes.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je suppose que oui.

Monsieur le Maire

Axelle VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Oui, bonsoir.

Écoutez, une fois n'est pas coutume, nous allons éviter de partir sur, je vais appeler ça une guerre des chiffres et une discussion sur les éléments que vous avez communiqués.

En revanche, il y a un point que nous souhaiterions évoquer avec vous ce soir qui est une réelle source d'inquiétude pour notre groupe et je pense, pour de nombreux Dacquois, c'est que nous constatons une baisse d'attractivité de notre ville, notamment au niveau de la fréquentation du commerce et la fréquentation des établissements thermaux. Il y a des chiffres qui ont été annoncés, c'est constaté par les acteurs de notre centre-ville. Je ne vous cache pas que nous aurions souhaité voir une politique un peu plus volontariste en termes d'animation mais je ne suis pas certaine que ce soit vraiment la clé. Nous avons évoqué plusieurs fois dans ce conseil et nous avons demandé à maintes reprises, un ralentissement en termes de planning de travaux notamment, nous avons parlé plusieurs fois de ce sujet. Mais, voilà, aujourd'hui notre inquiétude se porte vraiment sur la baisse d'attractivité constatée de notre centre-ville, de notre ville. Le constat que nous en faisons, chiffré notamment sur la baisse de fréquentation

thermale dans les établissements puisque nous sommes loin d'avoir retrouvé les niveaux de fréquentation que nous pouvions connaître avant COVID, contrairement à d'autres stations qui retrouvent des niveaux qui sont plutôt conformes. Sachant toute l'économie induite qu'il y a autour de cette activité thermale pour notre ville, les enjeux que cela représente. Sachant que nous avons aussi quelques, nous allons dire préconçus et quelques chiffres en tête qui disent que 10 curistes font 1 salarié, qui disent également que 1 curiste c'est 1 600€ de dépenses sur un territoire. Quand nous constatons aujourd'hui que nous avons des baisses de fréquentation thermale, alors en fonction des chiffres qui vont de 10 à 15 000 curistes en moins sur la destination, je ne vous cache pas que nous aurions aimé voir dans le budget primitif que vous nous avez présenté quelques actions qui auraient peut-être pu participer à redonner un peu de souffle, une visibilité à notre centre-ville. Voilà.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous pouvez nous préciser les actions que vous attendiez du coup ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Écoutez, sauf erreur ou omission de ma part, vous avez été élu pour ça non ?
Ah, d'accord, j'ai eu peur !

Monsieur le Maire

Vous avez l'air ...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Non, non, écoutez, nous avons eu plusieurs fois ce débat en conseil municipal.

Monsieur le Maire

Mais ne prenez pas mal ma question...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Non, non mais pas du tout.

Monsieur le Maire

Nous allons vous répondre point par point, il n'y a pas de souci.
Vous dites « on aurait aimé voir des actions dans ce budget », donc lesquelles, c'est tout ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Nous vous avons alerté plusieurs fois, sur le planning des travaux que vous avez mis en œuvre, en vous indiquant que nous aurions trouvé légitime que cela soit phasé différemment. C'est un débat que nous avons eu plusieurs fois, au cours duquel vous avez expliqué votre volonté de finir le plan de travaux que vous aviez présenté au niveau de votre programme par rapport à ce mandat. Nous vous avons indiqué plusieurs fois que sortant du COVID avec des trésoreries ...

Monsieur le Maire

Donc, pardon, point par point.

Premier point, moins d'investissement sur le centre-ville ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Vous avez toujours une façon de faire des raccourcis qui est fantastique.

Monsieur le Maire

Vous me dites...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Non, non mais attendez, alors puisque apparemment vous comprenez mal mes propos, je vais les poser différemment !

Monsieur le Maire

Mais ne vous énervez pas !

Vous dites un ralentissement des travaux, ça veut dire moins d'investissement ? C'est pour répondre factuellement.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Factuellement, vous avez ...

Monsieur le Maire

Ralentissement des travaux, c'est moins d'investissement sur le centre-ville.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Est-ce que je peux terminer ma réponse ?

Monsieur le Maire

Mais bien évidemment, c'est juste pour préciser.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Vous m'avez posé une question, je termine, d'accord.

Donc, ça fait 5 ans que nous vous répétons qu'au sortir du COVID nous avons des commerçants dont les trésoreries étaient exsangues, qu'il nous aurait apparu opportun, légitime, pertinent, vous appelez ça comme vous voulez, je vous fais confiance, de peut-être décaler certains travaux en hypercentre pour permettre justement aux habitudes de revenir et à la fréquentation de notre centre-ville. Sachant qu'il y a quand même une mutation des usages et de la façon de consommer des gens. D'autant plus en sortant du COVID, nous vous avons plusieurs fois interpellé en vous disant « est-ce qu'il n'y a pas un phasage qui pourrait être fait différemment pour permettre aux gens de revenir en ville, notamment aux curistes

aussi de revenir en ville, de profiter de notre centre-ville et de permettre aux trésoreries de se reconstituer un peu ? ».

Vous me regardez avec un air... fantastique bon... passons.

Monsieur le Maire

Mais, comment voulez-vous que je vous regarde ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Non, non mais il n'y a pas de souci, donc on continue !

Ça fait plusieurs fois que nous vous alertons à ce sujet en vous disant « attention ». Nous pensons, à propos ou pas que cela aurait dû être fait différemment et notamment parce que nous constatons et aujourd'hui nous ne sommes pas les seuls à le faire, les chiffres sont là, qu'il y a une baisse significative et du thermalisme et du centre-ville et que ces travaux qui se sont enchaînés ont peut être participé à ce que justement nous aillons une baisse des fréquentations. Voilà.

Vous avez effectivement apporté vos arguments, nous expliquant que vous aviez un programme et que vous vouliez le porter avant la fin du mandat, soit. Nous vous l'avons dit plusieurs fois, nous pensons que cela aurait pu être fait différemment, ça fait partie des choses que nous avons évoquées plusieurs fois et dont nous pensons que cela aurait dû être fait différemment, je vous le redis. Je ne vous parle pas de faire moins d'investissement, je vous parle de juste de phaser différemment les travaux, c'est tout.

Bon, écoutez ... faites-en ce que vous voulez !

Monsieur le Maire

C'est fini ? D'accord.

Donc vous ne parlez pas du budget, des chiffres... ? Ça vous va ? C'est juste sur ces points là que vous souhaitez intervenir, on est d'accord ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Excusez-moi mais ... le budget que vous nous présentez ...

Monsieur le Maire

Non, non mais j'ai l'impression que vous êtes sur la défensive, je vous pose une question.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Le budget que vous nous présentez, sauf erreur ou omission de ma part, c'est une illustration de la politique que vous allez mettre en œuvre sur 2025, comme vous le faites depuis 4 ans.

Monsieur le Maire

Nous allons vous répondre. Vous parlez du thermalisme, de la fréquentation du centre-ville. C'est ça, les chiffres vous vont, l'équilibre du budget ... ces priorités vous vont.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Ce n'est pas ce que je vous dis. Ce que je vous dis c'est « est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à flécher des actions en faveur du soutien aux acteurs économiques locaux qui sont quand même en grande difficulté ? ». Nous en avons déjà parlé.

Monsieur le Maire

Ne me dites pas « on en a déjà parlé », nous sommes là pour parler du budget. Vous nous dites, « il y a des actions qui n'y sont pas dans ce budget ». Je vous demande quelles sont ces actions qui n'y sont pas pour pouvoir vous répondre, vous me dites « on a fait trop de travaux sur le centre-ville ».

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Nous avons déjà eu un débat sur le report du budget annexe des fêtes.

Monsieur le Maire

Non, mais nous allons répondre à ça, ok.
Quelles autres actions ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Nous avons déjà eu un débat sur le report de l'excédent du budget annexe des fêtes qui aurait pu être affecté à l'accompagnement des acteurs économiques qui sont en difficulté notamment. Ce sont des choses que nous avons déjà évoquées ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas moi ! Qu'est qu'il faut faire ? Il faut reprendre toutes vos interventions depuis le début du mandat et ...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Et bien, justement c'est pour ça que j'ai commencé mon propos en indiquant que nous n'allions pas revenir encore une fois sur le débat des chiffres.

Monsieur le Maire

Et bien sur le budget ...

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Non, mais ce sont des choses que nous vous répétons depuis 4 ans et pour lesquelles, visiblement, vous n'avez peu ou pas de considération. La conclusion que nous tirons aujourd'hui, c'est qu'après 5 ans d'exercice de votre mandat, nous constatons que nous avons une baisse de la fréquentation de la ville, que nous avons des commerçants pour lesquels c'est extrêmement difficile aujourd'hui et que nous aurions souhaité mais il vous reste encore une année pour le faire en tous cas, qu'il y ait peut être des actions qui soient plus fléchées à destination du soutien des acteurs économiques. Voilà.

Monsieur le Maire

Bon, nous n'allons pas tourner en rond sur la question, nous vous répondons, qui veut commencer ? Grégory RENDÉ.

Monsieur Grégory RENDÉ

Oui, merci.

Au sein de notre groupe, je ne sais pas Yves LOUMÉ... Yves LOUMÉ a assisté à la réunion de Daxatou, est-ce que c'est l'élu est-ce que c'est Daxatou parce que nous avons quand même présenté l'application My Traffic à l'ensemble des commerçants du centre-ville de Dax et bien au-delà. Une présentation factuelle des chiffres ce n'est ni moi, ni Monsieur le Maire qui avons créé ce logiciel. C'est un logiciel qui a été créé par des informaticiens en collaboration avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), donc ce sont quand même des chiffres factuels. Vous me dites que le centre-ville n'est pas fréquenté... enfin il faut quand même être de mauvaise foi pour le dire. Nous sommes passés d'une moyenne de 900 000 personnes, en moyenne mensuelle en 2022 à la sortie du COVID, nous arrivons à une moyenne de 1,3 million. Mais oui mais vous pouvez souffler mais c'est factuel, je n'invente pas les chiffres, oui vous pouvez répondre Monsieur LOUMÉ... Donc, cette fréquentation elle y est.

Après, les travaux sont nécessaires. Nous sommes arrivés en 2020 avec un centre-ville qui périlait.. ah oui, oui vous pouvez souffler. Les pavés, le dallage dans les rues étaient catastrophiques. Les façades étaient catastrophiques, avec notre action, beaucoup de propriétaires ont engagé des travaux de façades dans les rues, rue Neuve, rue des Carmes, rue Saint Vincent. C'est signe qu'il y a quand même une vitalité au sein du centre-ville.

Alors, vous parlez toujours des commerçants qui ont des difficultés mais il y a aussi des commerçants qui travaillent, il faut le souligner et encourager ceux qui travaillent aussi. Si nous avons sollicité cette solution de comptage de piétons au sein du centre-ville, c'est pour montrer aussi à l'ensemble des commerçants qu'il y a un potentiel de consommation sur le centre-ville de Dax. Après, les commerçants sont tous différents. Il y a des commerçants qui vont de l'avant, en faisant la promotion de leurs produits, d'autres qui sont plus attentistes donc il est vrai que cette solution permet aussi d'éveiller les consciences et de dire que le potentiel est là et il faut consommer.

Après, vous nous critiquez sur la rénovation du plateau piétonnier, sur le manque d'action que nous aurions soit disant sur le centre-ville mais ce n'est pas nous qui avons auparavant signé les CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) pour promouvoir l'extension des centres commerciaux sur les périphéries de Dax quand même ! Ce n'est pas notre groupe qui l'a fait. Nous, nous sommes plutôt dans l'action, à faire la promotion du centre-ville. Donc, je veux bien tout entendre mais vous avez quand même laissé un héritage dans ce sens en permettant l'extension de centres commerciaux et même, de centres commerciaux qui ne ce sont pas faits, bien heureusement pour le centre-ville de Dax.

Monsieur le Maire

Merci.

Alors, Axelle VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOU

Juste une remarque Monsieur RENDÉ. Je regrette vraiment sincèrement que vous fassiez un raccourci qui consiste à dire que les commerçants qui vont mal ce sont des commerçants attentistes, c'est ce que vous venez de dire. Si, si c'est exactement ce que vous venez de dire ! C'est exactement ce que vous venez de dire, voilà.

Il y a des commerçants qui se battent, qui mettent en place des actions, qui essayent de créer une dynamique et qui malgré ce, malgré l'énergie qu'ils y mettent ont des situations de perte de chiffre d'affaires et de trésorerie qui sont catastrophiques. Donc, je trouve que vous faites un raccourci qui est... si, si je vous assure, réécoutez vos propos, je vous assure ! Donc à un moment donné faites attention de ne pas faire ce type de raccourci, parce qu'il ne faut pas dire ou laisser à penser que les commerçants qui vont mal sont des commerçants qui sont attentistes et qui se laissent porter par le courant, ce n'est pas le cas. Il y a des commerçants qui donnent énormément d'énergie et qui, vous le savez mieux que moi, normalement vous travaillez à côté d'eux ! Et qui malgré ce, n'ont pas un chiffre d'affaires suffisant pour leur permettre ne serait-ce que de faire face à leurs charges. Donc, juste je vous mets en garde. Faites attention à la façon dont vous formulez certaines choses, c'est dangereux, c'est tout !

Monsieur le Maire

Grégory RENDÉ.

Monsieur Grégory RENDÉ

Alors là, me mettre en garde c'est quand même assez fort de café ! Je n'ai pas dit qu'« ils étaient attentistes », non, non, je dis juste que nous mettons les moyens nécessaires et que les commerçants, je les côtoie au quotidien, peut-être plus que vous donc, je veux bien avoir des leçons, moi je suis les mains dans le cambouis tous les jours, au-delà de mon commerce, c'est mon cas personnel mais je sillonne les rues et je fais énormément de réunions avec les commerçants. Vous ne pouvez pas dire que j'accuse les commerçants « d'être attentistes ». Je veux juste interpeller sur le fait que le potentiel sur la ville de Dax est là, qu'il se présente, il y est au quotidien ce potentiel d'usagers et de clients, donc à chacun, il ne faut pas toujours attendre la collectivité pour pouvoir faire des ventes, il faut aussi que chacun se prenne en main et fasse aussi des actions de promotion de leurs produits, c'est juste ça. Je n'ai pas dit qu'« ils étaient attentistes ».

Monsieur le Maire

Yves LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci, bonsoir à tous.

Première chose, Monsieur RENDÉ, vous vous relirez mais vous l'avez bien dit. Alors vous avez le distinguo entre ceux qui étaient et ceux qui étaient dans des positions attentistes.

Deuxièmement me concernant, je ne pense pas être schizophrène donc moi je ne fais pas de distinguo entre Yves LOUMÉ élu, Yves LOUMÉ Daxatou, Yves LOUMÉ dans la vie de tous les jours. J'ai par contre très bien écouté effectivement ce qui s'est dit lors de l'assemblée générale de Daxatou jeudi dernier. Est-ce que vous pouvez nous préciser le flux d'un million parce qu'en fait ce ne sont pas les piétons exactement, c'est un flux donc le flux de 1 300 000 en moyenne, ça correspond à combien de personnes effectivement ?

Monsieur Grégory RENDÉ

Cela correspond entre 90 et 100 000 personnes, des personnes qui sont tous les jours sur le centre-ville.

Monsieur le Maire

Yves LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci, oui donc entre 90 000 et 100 000 personnes qui, effectivement, fréquentent le centre-ville sur une moyenne d'un mois, hein, ce n'est pas tous les jours, ce n'est pas 90 000 par jour hein, que les gens comprennent bien. Si c'est, alors nous allons simplifier si vous voulez bien pour ne pas parler de 3 333, on va dire que si c'est 90 000 cela fait à peu près 3 000 par jour, on est d'accord ?

Monsieur le Maire

Non, non...

Monsieur Yves LOUMÉ

Ah si, si c'est ça hein.

Les chiffres quand ils vous arrangent, ils sont bons et quand ils ne vous arrangent pas, ils ne sont pas bons.

Monsieur le Maire

Non, non, mais nous allons vous expliquer mais vous êtes en train de tordre la réalité pour essayer de souligner votre propos. Il y a des comparaisons très claires, notamment avec un centre commercial à côté où nous prenons exactement les mêmes données et nous voyons que la fréquentation est supérieure, c'est aussi simple que ça. Alors, finissez mais ensuite nous allons vous répondre factuellement.

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci.

Donc je répète, à peu près 3 000 personnes par jour, si on enlève les salariés qui travaillent en centre-ville parce que je rappelle c'est un flux, c'est-à-dire que ce sont des gens qui ont actionné leurs données GPS qui sont enregistrées par My Traffic. Si on enlève les salariés, si on enlève les clients des restaurants du midi, des hôtels que sais-je, si on enlève ...

Monsieur le Maire

Non, mais attendez...

Monsieur Yves LOUMÉ

Non, mais c'est ça, c'est ça ! Ça enregistre un flux, c'est-à-dire que ça enregistre des portables qui ont les données GPS allumées qui rentrent dans le centre-ville. Donc, c'est valable pour les

parents d'élèves qui vont chercher leurs enfants à l'école, c'est valable pour les gens quand ils font des soirées dans les bars de Dax le samedi soir. Donc en fait, au final, ça ne fait pas beaucoup de monde. Mais de toutes façons, les chiffres on peut leur faire dire ce que vous voulez effectivement, quand ils vous conviennent tout va bien, quand ils ne vous conviennent pas, ils sont faux, c'est aussi clair que ça, je le résume mais c'est aussi clair que ça...

Monsieur le Maire

Essayez de ne pas être aussi binaire, caricatural, parce que cela ne va rien apporter.

Monsieur Yves LOUMÉ

Au final, quand on enlève toutes les catégories dont je viens de parler, ça fait très peu de promeneurs ou de flâneurs en centre-ville. Et ça, je suis désolé mais ça, tout le monde le dit alors si vous, vous ne le voyez pas, si vous continuez à dire et encore une fois, c'est pas faire du « Dax bashing » je suis désolé Monsieur RENDÉ mais tout le monde le voit, tout le monde le dit et tout le monde le ressent. Enfin franchement, faut pas être ... il faut arrêter de dire que tout va bien quand ça ne va pas si bien que ça.

Monsieur le Maire

Merci.

Alors, Alexis ARRAS parce qu'il y a beaucoup de choses à répondre sur ces choses là.

Monsieur Alexis ARRAS

Je vais essayer d'être assez rapide mais...

Une des choses qui est importante, c'est le flux et je vais répéter une 10^{ème} fois une réunion qui a eu lieu au Grand Dax au mandat précédent sous l'égide de l'AdCF (Les intercommunalités de France) où quelqu'un était venu pour expliquer que, ce qui était important, c'était de garder les équipements publics en centre-ville pour générer du flux et amener des clients et la première chose qui a été faite dans le mandat précédent a été de déménager les équipements en périphérie. On peut parler de tous les équipements sportifs qui étaient à Boyau et qui ont été déménagés en périphérie. Vous vouliez déménager la bibliothèque hors de l'hypercentre et vous voyez que dans ce budget, la bibliothèque reste dans l'hypercentre et qu'elle attire du flux. Ça c'est la première chose.

Et je voulais dire à Madame VERDIERE BARGAOU, moi j'ai un indicateur en terme d'attractivité, c'est que cette ville gagne en habitants. Cela faisait longtemps que cette ville ne gagnait plus d'habitants et habituellement, quand il y a une crise immobilière, le marché immobilier dacquois devenait complètement atone. C'est la première fois que le marché immobilier dacquois tient. On continue à avoir des porteurs de projets qui viennent investir à Dax, qui nous proposent des logements de qualité et qui permettent aussi de tirer la part sociale, c'est-à-dire la production de logements sociaux et tout à l'heure, je me permettrai de donner quelques chiffres.

Et puis on peut aussi parler de l'hypercentre parce que nous ne sommes pas restés inactifs sur tout le travail de reconquête de l'habitat en hypercentre parce que les premiers consommateurs de l'hypercentre ce sont les personnes qui habitent l'hypercentre. Je pense que vous pouvez voir qu'un nombre certains de projets sortent. Ce que nous avons fait sur le presbytère, c'est une réussite dans ce mandat. L'accompagnement que nous avons fait sur les anciennes galeries, je pense que c'est une réussite sur ce mandat. Le projet que nous portons avec un porteur de projet sur l'ancien hôtel particulier rue du Palais qui servait de CCAS, ce

sont des gens qui habiteront en centre-ville, qui demain consommeront en centre-ville. Et toute cette stratégie là, nous la menons et le combat ne se fait pas simplement sur la question du commerce, il se fait sur toutes les fonctionnalités de la ville et je pense que nous le retrouvons aussi dans ce budget.
Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci.

Axelle VERDIERE BARGAOU.

Madame Axelle VERDIERE BARAGOU

Alors, j'entends ce que vous dites effectivement Monsieur ARRAS, en revanche le commerce c'est une chose, le 2^{ème} point que personne n'évoque depuis tout à l'heure, c'est la baisse de la fréquentation thermale. Á un moment donné, vous parlez de l'attractivité, du gain du nombre d'habitants de notre collectivité, nous avons un territoire élargi au-delà de Dax et Dax en bénéficie qui effectivement est un territoire avec une démographie positive et attractive et tant mieux, c'est une bonne chose. En revanche, factuellement, nous insistons là dessus, aujourd'hui nous constatons que nous avons une baisse de fréquentation thermale qui est importante, sachant que c'est une activité économique primordiale pour notre territoire. Donc, cela fait partie des indicateurs qui font que nous nous alertons sur l'attractivité de façon générale de notre collectivité.

Monsieur le Maire

Merci.

Martine DEDIEU.

Madame Martine DEDIEU

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors, voyons, cette baisse de l'activité thermale que nous avons effectivement depuis le COVID, nous ne sommes pas revenus à la fréquentation que nous avons en 2019, là, aujourd'hui même Balaruc n'est pas revenue à la fréquentation 2019. Balaruc qui est aujourd'hui la station thermale numéro un en France. Pourquoi ? Alors déjà on commence au niveau des établissements thermaux, certains établissements thermaux ...

Alors tu me regardes Yves mais tu as raison et je vais répéter ce que j'ai déjà répété et cela m'ennuie car parce que j'ai l'impression que je parle dans le vide.

Effectivement, il y a des établissements thermaux qui n'ont peut-être pas fait les investissements qu'ils auraient dû ou comme ils auraient dû faire. Il y en a qui sont un peu à la traîne mais cela n'explique pas tout, effectivement.

Notre territoire par contre est attractif, même pour le thermalisme. Nous avons des chiffres aujourd'hui. Les chiffres que nous avons, j'ai l'impression que ce ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Nous avons le CNETh (Conseil National des Établissements Thermaux) qui donne les chiffres, nous avons Landes Attractivité qui donne les chiffres et nous avons surtout la Régie municipale des eaux et des boues qui elle, vend l'eau thermale et la boue thermale uniquement à nos établissements thermaux. Les chiffres entre Landes Attractivité et le CNETh ne sont pas les mêmes. Nous avons reçu une circulaire du CNETh et je vais donc relire cette phrase, parce qu'apparemment il n'y a que moi qui écoute : « il est à relever que les données de l'année 2023 ont été réactualisées au regard des données nouvelles communiquées par certains établissements », ce papier-là, nous l'avons reçu en février 2025. Cela veut donc dire

que les données 2023, les vraies données 2023 du CNETH ont été reçues en 2025. Donc, nous pouvons imaginer que celles reçues en 2024, nous allons les avoir en 2026, vous êtes d'accord avec moi ? C'est factuel.

Par contre, au niveau de la Régie des eaux et des boues, moi j'ai les chiffres, des chiffres qui montrent que nous avons vendu beaucoup plus de boue aux établissements thermaux en 2024 qu'en 2023. Ça, c'est factuel. J'ai les chiffres, ils sont là. Au niveau de l'eau thermale, c'est la même chose, nous avons vendu d'avantage d'eau thermale. Alors, sur les chiffres de la boue, c'est factuel et à part se servir de la boue pour faire des soins thermaux, je ne vois pas ce qu'ils peuvent en faire d'autre. Nous sommes aujourd'hui à plus 15 461 sachets de boue de 10kg. Considérant qu'une cure, c'est 40kg par curiste, on peut considérer que nous sommes à plus de 3 800 curistes de plus.

Voilà ce que je peux vous dire et ça ce sont les chiffres sur tous les établissements. Que voulez-vous que je rajoute de plus ? Vous dire que nous n'avons pas de curistes ? Non ! Nous avons des curistes qui viennent et ils sont contents.

Et attendez, je n'ai pas fini. En plus, sur le premier semestre 2025 nous sommes déjà en hausse sur la vente de boue par rapport à 2024, de plus 4 %. Voilà ce que je peux vous dire. Ça c'est factuel ce sont les chiffres.

À propos de l'attractivité de notre territoire.

Je trouve que là, alors comme le dirait mon ami, c'est fort de café.

Demain, nous commençons le festival des Têtes en l'air. L'an dernier le festival des Têtes en l'air, premier festival pour lequel nous avons eu plus de 20 000 personnes et en plus un festival qui est multigénérationnel. Nous avons des enfants jusqu'aux EHPAD qui ont agit sur ce festival.

J'espère pour vous que vous vu que nous avons une tête géante qui est sur le parc de la mairie, j'espère pour vous que vous avez vu le nombre d'enfants qui sont venus, tout le monde y participe. La seule chose qui nous manque, c'est le temps. Si nous avons du beau temps demain, après-demain et dimanche nous aurons plus de 25 000 personnes qui vont venir sur notre territoire, 25 000 personnes qui vont consommer sur notre territoire. L'an dernier, sur les Têtes en l'air vous avez les restaurateurs et les bars qui nous ont dit que c'était leur chiffre d'affaires le plus élevé après celui des fêtes de Dax. Ne me dites pas que le territoire n'est pas attractif !

« Dax, tellement Noël », quand nous avons pris la mairie de Dax il n'y avait rien pour Noël, 3 trucs, 3 petites animations...

(Propos inaudibles dans la salle)

Non, non il n'y avait rien ! Non, je peux vous l'assurer, nous sommes Dacquois !

Vous avez vu cette année ? Nous avons une parade, des instants forts, « Dax, tellement Noël », ça dure un mois.

Comment ? ...

Ah bon, je suis désolée mais il faut que vous veniez à Dax plus souvent.

Je vais vous parler de la saison culturelle, au niveau de l'Atrium, le maximum qui avait été fait avant que nous n'arrivions, c'était 90 000 € de chiffre d'affaires. Là, nous allons finir la saison culturelle 2024/2025 à 210 000 € de chiffre d'affaires. Nous avons tous les spectacles qui sont pleins. Nous arrivons même à avoir des listes d'attente pour pouvoir réserver un spectacle. La semaine prochaine, vous avez la comédie musicale Joséphine BAKER, nous avons 30 personnes en attente. Voilà, les Têtes en l'air, je vous en ai parlé, Clap sur le polar, alors effectivement nous avons changé les Rencontres à lire pour faire Clap sur le polar. Cette année plus de 3 500 personnes.

Les artistiques, nous laissons l'Atrium pendant 8 jours à l'École d'arts plastiques, au Conservatoire de musique et de danse, les enfants en profitent et ils arrivent à s'exprimer, avec les parents aussi c'est multigénérationnel, ça vous ne pouvez rien dire.

Et tout cela, c'est gratuit.

Les Sonates champêtres, justement pour les curistes en particulier, tous les vendredis du mois de juin, gratuites aussi.

Et vous dites que le territoire n'est pas attractif ?

Je finis.

Nous arrivons aujourd'hui à être sponsorisés par Ici Gascogne, parce qu'ils ont trouvé que justement notre territoire était très attractif, c'est pour cela qu'ils nous font de la publicité gratuitement. Le Crédit Agricole est venu aussi nous proposer ses services.

Voilà ce qu'est le territoire aujourd'hui, un territoire attractif.

Les Têtes en l'air, vous avez des gens qui viennent de Bordeaux, pour Dax tellement Noël, il y a des gens qui viennent de Biarritz, de Bicarrosse.

Alors ne me dites pas aujourd'hui que nous avons laissé le territoire mourir !

Monsieur le Maire

Merci.

Axelle VERDIERE BARGAOUI

Monsieur le Maire

Merci.

Axelle VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Je suis ravie de savoir que vous avez réinventé Noël, au-delà de ça, je vais avoir le plaisir de vous annoncer quand même que ...vous nous dites « lorsque nous faisons les Têtes en l'air etc..., carnaval », super ! Les restaurateurs, alors j'ai une mauvaise nouvelle ou une bonne nouvelle, il n'y a pas que des restaurateurs dans l'hypercentre de Dax.

Non, non, non... mais non, mais attendez, je continue mon propos.

Dans le cadre des soins qui sont dispensés dans les établissements thermaux, alors il y a un problème. Effectivement, vous me dites « la consommation de boue augmente, la vente de sachets de boue augmente ». Sauf que factuellement, aujourd'hui les établissements thermaux déclarent moins de curistes. Alors, soit ils ne savent pas compter, soit ils vous donnent de mauvais chiffres, soit peut-être qu'effectivement le type de soins qu'ils dispensent nécessite plus de boue parce que j'imagine que quand on soigne une jambe, on a besoin de plus de sachets de boue que quand on soigne un poignet.

Toujours est-il que, excusez-moi, les chiffres qui sont annoncés aujourd'hui, ça peut vous faire rire, j'en suis ravie..., les chiffres qui sont annoncés aujourd'hui par les établissements thermaux et par le CNETH, vous le prenez comme vous voulez, font état de 14 000 curistes en moins par rapport à des années comme 2017, 2018 ou 2019 où à l'époque, vous étiez à notre place et nous à la vôtre et vous poussiez des cris d'orfraie en nous expliquant que le thermalisme d'acquois mourait.

Je suis désolée, aujourd'hui, sur la base des mêmes déclarations, alors recomptez ou faites-les recompter, nous constatons dans les chiffres qui sont annoncés, 14 000 curistes de moins sur la destination de Dax, uniquement de la ville de Dax. Et je le redis, 10 curistes font 1 salarié, 1 curiste c'est 1 600 € de dépenses sur le territoire. Faites le calcul, à un moment donné, si vous

vous contentez d'une réponse qui est de dire « les chiffres du CNETH sont faux », bah écoutez soit, mais je crains que ça ne soit pas que ça, c'est tout.

Monsieur le Maire

Madame DEDIEU.

Madame Martine DEDIEU

Je n'ai pas dit qu'ils étaient faux. J'ai lu une phrase et apparemment vous ne l'avez pas bien entendue.

L'an dernier, Madame BARGAOU, vous m'aviez parlé aussi du thermalisme et vous aviez dit à ce moment-là, que ce qui n'était pas attractif c'était que « les soins seront plus chers à Dax ». Vous aviez dit ça. Les soins, une cure thermale, c'est un prix conventionné donc ce n'est pas plus cher à Dax, qu'à Balaruc, qu'ailleurs.

Et là, aujourd'hui, vous me dites « si pour un curiste, on met d'avantage de boue... », alors non, pour un curiste c'est 40 kg. Voyez, vous aurez appris des choses. L'an dernier, vous avez appris que c'était conventionné, cette année vous apprenez que c'est 40 kg de boue par curiste, c'est déjà pas mal, nous allons y arriver, nous allons y arriver !

Après effectivement, nous avons ...

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, laissez finir. Nous vous écoutons, laissez finir... Calmez-vous, vous êtes très énervés ce soir.

Madame Martine DEDIEU

Je n'ai rien de méprisant.
Il n'y a absolument rien de...

Propos inaudibles dans la salle.

Le vôtre de ton est très agréable, je vous le reconnais, le vôtre, il est très agréable... Non mais quand je vous sors des chiffres comme ça, je comprends que ça puisse vous énerver. Je comprends, non, non, je comprends.

Voilà, donc nous en sommes là, aujourd'hui, c'est 40 kg de boue par curiste, c'est pour cela que je me permets de vous dire que quand nous avons plus de 15 000 sachets qui sont vendus, nous sommes au-delà de 3 800 curistes, voilà.

Je voulais vous posez une petite question.
Quand vous étiez aux affaires, la compagnie thermale, elle a fermé ? C'était une mauvaise gestion...

Propos inaudibles dans la salle.

Non, ce n'était pas moi non plus et je crois qu'elle a fermé et c'était sous votre mandature.

Monsieur le Maire

Axelle VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Alors la Compagnie Thermale elle était portée par un groupe privé, je ne sais pas si vous vous en souvenez, qui a été repris effectivement, in extremis par la municipalité pour éviter un plan massif de licenciements, c'est la première chose.

Je rejoins ce que vient de dire mon collègue. Madame DEDIEU, vous êtes méprisante dans vos propos et dans vos tons, c'est très bien. Alors je n'ai pas appris l'année dernière qu'une cure était conventionnée, en revanche nous vous avons alertés sur la hausse du coût de l'eau thermale que vous aviez impacté en disant que forcément, il y aurait quelqu'un qui le paierait à la fin, puisque vous voulez remettre le débat sur la table ! Mais à aucun moment... enfin vous posez des poncifs et des postulats, c'est très bien mais arrêtez de nous faire passer pour des abrutis à chaque fois que nous intervenons en conseil municipal.

Ça vous fait rire ? J'en suis ravie ! Soyez à minima respectueux s'il vous plaît, merci.

Monsieur le Maire

Non mais là, vous surjouez l'indignation...

Juste sur cette question du thermalisme, effectivement vous faites une erreur l'année dernière en nous disant « il y a des prix différents entre les villes ». Nous vous rappelons que c'est conventionné, c'est factuel . Là, vous nous dites « nous mettons plus de boue si le gens viennent pour des jambes... », non ! Il y a des kilos conventionnés par curiste, 40 kilos par curiste. Ce sont des conventions, il y a des rattrapages si jamais ils ne sont pas mis en fonction du nombre de curistes. Donc c'est factuel tout ça. En fait, c'est juste pour qu'il n'y ait pas d'énormités de dites dans ce débat qui est important.

Moi, si vous le souhaitez, je vais apporter quelques points de réponse par rapport à ce que vous avez dit.

Déjà, nous étions sur un budget. Un budget c'est important, c'est fondateur pour l'action de la municipalité pour une année. Et je constate, qu'à part les éléments sur lesquels nous allons revenir, qui sont, comme ça des ressentis sur la fréquentation, l'attractivité, les travaux... sur tout ce qui est proposé dans ce budget-là qui, je le rappelle et c'est important de le redire, voit l'endettement de la ville baisser. Ce qui était loin d'être le cas auparavant. Voir l'investissement, 10 millions sur l'année, augmenter sur tous les secteurs d'activités est donc louable pour tout le monde ici, puisque vous n'avez pas contesté ce qui était proposé là.

Donc, ce qu'il vous reste, c'est de nous dire « bah voilà, notre centre-ville va mal parce que vous avez fait des travaux ». Alors, notre centre-ville, c'est un centre-ville de province qui connaît des difficultés comme tous les centres-ville de province en France, personne n'a jamais nié cet état de fait. Et nous, effectivement, devant cette réalité à laquelle sont confrontées toutes les villes de France, nous avons pris une option. C'est celle de dire « pour que les gens aient envie de venir dans le centre-ville, il faut qu'ils y trouvent un endroit agréable ». Et pour ça, la première des choses à faire, c'est d'investir massivement sur les espaces publics pour qu'ils retrouvent l'aspect qui fait que les gens aient envie d'y venir. Et oui, nous le revendiquons, nous avons lancé une phase de travaux massive, importante, jamais vue depuis des décennies sur le centre-ville pour lui redonner son éclat. Dans des délais, parce que vous parlez de phasage mais j'aimerais, et à chaque fois nous avons cette discussion, que vous soyez en capacité de proposer un autre phasage. Une fois que nous avons dit « oui il faut faire

des travaux » mais il ne faut pas qu'ils engendrent de nuisances. Ça bien évidemment, c'est impossible, tout le monde peut le dire mais quand nous sommes confrontés ensuite à la réalité et quand nous voulons le faire, et bien nous n'avons pas d'autres possibilités. Ces travaux, rue par rue, 10 mois par rue, alors que les réseaux souterrains étaient à refaire depuis des décennies aussi, cela s'est rarement fait dans des délais aussi rapides dans les villes de France auxquelles nous pouvons nous comparer. Réseaux plus voirie en 10 mois pour éviter les périodes les plus cruciales, faire des interruptions sur les périodes de Noël et être prêts quand l'été revient et que les fréquentations sont les plus importantes, c'est très compliqué.

Et oui le phasage, nous l'avons travaillé pour que justement, alors que nous sommes bien conscients qu'il y a des nuisances, que de un nous puissions, pratiquement en permanence, accéder à tous les commerces et que de deux, ce soit fait dans un temps minimal pour que les nuisances soient les moins importantes possible. Et si un autre phasage, dans votre esprit, était de dire « nous faisons une rue et pas les autres », qu'auriez-vous dit aux commerçants qui auraient vu la rue du voisin refaite avec l'attractivité automatique qui repart quand la rue est refaite et des commerçants qui seraient restés avec des rues avec des pavés usés comme nous les voyions ? Qu'est-ce que vous leur auriez dit ? Parce que c'est ça la réalité ! Une fois que nous avons dit « c'est bien les travaux mais nous en voulons sans nuisances », rien n'est résolu.

Donc oui, nous avons pris le parti de mener ces investissements. Oui, ils sont en train d'être terminés puisque l'immense majorité du plateau piétonnier aura été refait dans un temps record, c'est-à-dire en 5 ans. Et oui, il y aura des effets, nous en sommes convaincus sur l'affluence dans le centre-ville.

Bien évidemment comme nous l'avons précisé, nous travaillons aussi sur le logement parce que dans un contexte de zéro artificialisation nette, nous savons que c'est dans nos centres-villes qu'il faudra rénover les bâtiments pour permettre d'y loger des habitants, des familles, des actifs et des gens qui vont consommer en centre-ville. C'est ce qui est en train d'être fait avec des réalisations significatives qui ont été menées sur le mandat et c'est ce que nous continuerons à faire.

Donc vous nous dites « nous aurions aimé voir dans ce budget des choses plus intéressantes pour le commerce et l'attractivité » et bien dans ce budget vous avez les investissements sur le plateau piétonnier, sur l'éclairage que nous allons revoir, sur la végétalisation que nous avons menés et sur la voirie qui a été faite sur la communauté d'agglomération.

Vous avez les animations dont Martine DEDIEU a parlé qui amènent de la fréquentation supplémentaire, jamais vue sur des festivals comme celui des Têtes en l'air, pour les commerçants du centre-ville. Et bien évidemment, quand ils viennent pour le festival, ils vont déjeuner mais ils vont aussi dans tous les autres types de commerces.

Et dans ce budget, vous avez aussi les autres investissements parce que nous ne nous focalisons pas que sur le centre-ville. Il y a aussi un skatepark, il y a aussi la bibliothèque qui va être refaite en centre-ville et je rejoins ce qui a été dit, c'est dans le centre-ville qu'il faut garder ces services pour continuer à avoir de l'affluence et pour faire que, oui c'est ce que nous souhaitons tous, nous ayons un centre-ville de province qui connaisse une affluence supérieure des autres, parce qu'ils sont tous concernés par les problèmes que je décrivais.

Et alors après, oui effectivement, il y a ces discussions, « moi j'ai le ressenti qu'il n'y a personne. Je suis passé en ville tout à l'heure, je n'ai pas vu un chat » et nous sommes tous confrontés à ça, c'est ce que vous avez décrit ce soir.

Ce que nous avons voulu et c'est ce que décrivait Grégory (RENDÉ), c'est d'avoir des données plus objectives pour se dire « mais alors effectivement, où en sommes nous de cette fréquentation ? ». Pourquoi ? Pas pour se faire plaisir ou déplaisir. Pour se dire, voilà, d'où

partons-nous, qu'est-ce qu'il faut atteindre, d'où viennent les personnes qui sont déjà présentes et comment nous pouvons travailler sur tout ça ?

Effectivement ce logiciel qui s'appelle My Traffic et avec lequel nous avons toutes les données disponibles pour tous ceux qui voudront les constater, les consulter. Ils constatent qu'il y a une affluence de 1 500 000 personnes sur la période décrite.

Alors, bien sûr, si nous enlevons les gens qui viennent travailler, qui viennent déjeuner, qui viennent acheter des vêtements, qui viennent acheter du pain... nous arrivons à 0, oui Monsieur LOUMÉ ça je vous le confirme. Mais les 1 million 5 qui viennent pour des raisons diverses et variées, pour dormir, pour travailler, pour se restaurer, ils sont là en centre-ville.

Alors je ne dis pas que ce sont des consommateurs automatiques mais ce sont des gens qui sont présents et quand ils sont là, nous pouvons les considérer comme des consommateurs potentiels. Je ne dis pas que tout est facile, que tout est résolu et que tout sera bleu grâce à ces nouveaux chiffres que nous avons obtenus mais la réalité, elle est là.

Et pour l'anecdote, si nous comparons ce même chiffre, que nous pouvons toujours critiquer mais dans les mêmes paramètres, c'est-à-dire qu'une personne qui vient plusieurs fois dans le périmètre, nous nous cantonnons pour les 1 million 5 uniquement à l'hypercentre, une personne qui vient deux fois dans le périmètre par jour, elle n'est comptée qu'une fois. Une personne qui a deux portables sur elle, ça peut arriver, elle n'est comptée qu'une fois. Bref, nous avons vraiment le nombre de personnes à l'unité qui sont présentes sur la ville.

Ce 1 million 5, si nous le comparons dans les mêmes proportions au centre commercial du Grand Mail, qui est une référence en terme de consommation, nous en conviendrons tous, c'est 900 000. 1 million 5 sur le centre-ville, 900 000 sur le Grand Mail.

Cela veut dire, encore une fois, que tout n'est pas résolu, que , comme l'a dit Grégory (RENDÉ), tous les commerçants se battent avec leurs armes et essayent de capter leur clientèle, mais en tous cas, la thèse qui tendrait à dire « il n'y a pas un chat en centre-ville, il est désertifié notamment par les travaux », elle n'est pas conforme à la réalité.

Et il y a une autre dimension importante, parce que vous pouvez contester les chiffres en disant « ce n'est pas 1 million 5 parce que je ne sais pas quoi mais ce n'est pas les bons », c'est la dynamique, c'est-à-dire quand nous comparons l'évolution depuis la sortie du Covid, chaque année a vu plus de fréquentation que la précédente sur le centre-ville de Dax.

Ça ne veut pas dire que tout est facile, ça ne veut pas dire que tout est résolu mais en tous cas, nous pouvons nous satisfaire du fait que le centre-ville n'est pas désert et que donc il y a des choses à y faire.

Sur le thermalisme, bon, Martine (DEDIEU) a donné tous les éléments, effectivement nous avons des chiffres qui sont contradictoires. Effectivement, si nous voulons avoir un peu de bonne foi dans l'analyse des chiffres, nous verrons que toutes les stations connaissent le même problème, c'est-à-dire qu'aucune n'a retrouvé la fréquentation d'avant Covid et de 2019. La destination Grand Dax n'y échappe pas et personne ne l'a retrouvée cette fréquentation, nous non plus. Mais par contre, si nous mettons entre parenthèse ces chiffres du CNETH, qui sont effectivement soumis à interrogations de notre côté, comme Martine l'a dit, nous ne remettons pas en cause les chiffres. Nous disons nous, « ils sont en contradiction », parce que les chiffres du CNETH sont déclaratifs, ce sont les établissements qui disent « j'ai eu tant de curistes », avec des conséquences pour eux. Et nous ce que nous disons, avec des chiffres qui pour le coup ne sont pas déclaratifs mais dont nous sommes sûrs puisque ce sont des chiffres qui émanent de notre structure qui est la Régie des eaux thermales et des boues thermales, nous nos ventes sont en augmentation dans ces établissements-là. C'est factuel.

Après, qui a le bon chiffre de curistes ? Est-ce que ce sont ces chiffres dont nous disposons, le CNETH ou Landes Attractivité qui en ont encore d'autres ? Nous allons le creuser, nous allons

continuer mais nous n'avons pas l'explication qui dit qu'« alors que nous avons vendu de la boue pour l'équivalent de 3 000 curistes de plus, ils ne se retrouvent pas dans les chiffres du CNETH ». Donc, moi ce que je vous invite juste à dire c'est « ok vous avez raison de nous alerter mais je ne vous cache pas que nous sommes très vigilants sur ces chiffres-là » et nous l'avons toujours dit mais il y a des éléments qui tendent à tempérer cette baisse significative qu'a donné le CNETH, nous continuons à travailler. Et quand vous nous dites « nous aurions aimé voir sur le thermalisme des choses dans le budget ». Je vous le dis, nous revoyons encore je crois que c'est ce mois-ci, tous les établissements thermaux pour remettre tout ça à plat.

Nous travaillons bien évidemment, comme tout le monde l'a toujours fait, sur la communication sur notre destination. Chaque établissement, avec des possibilités diverses, investit sur sa structure pour voir comment il peut attirer plus de curistes. Je rappelle quand même aussi que les taxes de séjour que nous encaissons avec les curistes et avec les touristes, sont en légère augmentation de 0,62 %, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de baisse, il y a même une légère augmentation. C'est-à-dire qu'à priori, nous avons autant, voir un peu plus, de touristes dont les curistes qui sont venus sur 2024. Donc il y a quand même des éléments qui nous disent qu'il faut être vigilants mais c'est loin d'être catastrophique. Et oui, nous continuons à travailler sur la vente de la destination.

Nous continuons aussi à travailler sur des équipements structurants qui font venir les touristes. Dans les attentes des curistes, sur des études qualitatives qui ont été faites et confirmées chaque année, je crois depuis 2019, le premier élément qu'ils regardent pour venir, ce sont les voies vertes. Nous sommes en train de construire, tiens comme par hasard, la première piste cyclable dans cette agglomération de 14 kilomètres. Ce qu'ils nous disent très vite après, c'est l'offre culturelle. Bon, l'Atrium est tout le temps plein depuis 2020, c'est vrai et les curistes se plaignent d'être sur des listes d'attente parfois parce qu'ils ne peuvent pas venir voir les pièces. Ça veut dire qu'ils sont contents du coup d'avoir cette offre. Et, nous construisons et ça je sais que vous n'êtes pas pour, une salle de spectacle multifonction, polyvalente, qui va permettre aussi d'accueillir des événements culturels d'envergure, des séminaires, des concours, des congrès qui vont aussi, nous n'en doutons pas, booster l'attractivité du territoire qui vous est chère.

Il y avait aussi un projet qui était complètement à l'arrêt quand nous avons été élus, dans des cartons, fermés à double tour, qui de notre point de vue était nécessaire de régler. Vous savez, c'était le projet du golf. Et bien les travaux de défrichage ont été faits et les travaux vont commencer en septembre. Je pense que pour un curiste qui regarde où il peut aller passer et prendre ses soins et notamment pour son accompagnant, c'est important d'avoir un golf.

Bref, à tout cela nous y travaillons, nous continuons à y travailler, ce sont des éléments de fond, ce n'est pas « tiens il me semble que...et donc peut-être qu'il faudrait que... ». Non, là nous parlons concrètement, c'est le sens de ce budget.

Et puis, quand ça va, vous nous dites que nous sommes portés par une tendance générale, la démographie augmente parce que nous sommes dans un bassin porteur. Donc quand ça va, nous sommes portés, quand ça ne va pas c'est de notre faute, donc vous conviendrez qu'il y a sans doute un peu des deux dans tout ça et qu'il n'y a pas matière, même si j'entends que vous puissiez voir les choses de ce point de vue-là pour faire penser que nous n'avons pas bien agi depuis le début de ce mandat. Mais en tout cas, les éléments factuels que je viens de montrer, ils montrent, alors qu'il faut toujours rester vigilants sur les points que nous avons évoqués, que nous avons beaucoup de paramètres et d'indicateurs qui permettent de voir sereinement l'avenir. Mais l'avenir, il est sur des échelles de courts, moyens et longs termes. Et bien évidemment, quand nous menons des investissements nombreux, qui peuvent c'est vrai susciter de la grogne, comme nous l'avons fait depuis le début du mandat, moi je suis

convaincu que nous avons très rapidement les fruits de tout ce qui a été positionné et d'ailleurs c'est ce que nous constatons déjà sur beaucoup de paramètres.

Et puis, quand même, vous conviendrez que ce que nous entendons beaucoup, c'est que cette ville depuis 2020, elle a changé. Ça peut vous plaire ou pas, moi j'entends, après c'est subjectif mais sur tous les points significatifs, impactants que j'ai cités, nous continuons à penser qu'elle a changé dans le bon sens et heureusement, nous avons aussi beaucoup de sons de cloche dans ce sens-là.

Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Merci.

Alors tout d'abord, 1 million 5 vous dites, bon la moyenne est à 1 million 3, nous n'allons pas pinailler pour 200 000, mais ce n'est pas 1 300 000 personnes qui viennent. Comme Grégory (RENDÉ) l'a dit et comme je vous le répète, c'est entre 90 000 et 100 000 personnes, bon, bref.

Bah oui c'est quand même important.

Monsieur le Maire

Monsieur LOUMÉ, nous allons clore ce sujet, l'important, une personne vient, c'est la même qui revient le lendemain, peu importe, elle est venue en centre-ville donc potentiellement elle peut acheter, elle peut manger, elle est en centre-ville. Il faut clore le truc parce que nous pouvons y passer la soirée. Parce que vous allez nous dire : « oui c'est 90 000 qui reviennent ». C'est la même comparaison, ce sont les mêmes éléments quand nous comparons au centre commercial que j'ai cité. Il y a potentiellement, sur la période, 1 million 3 si vous voulez, personnes qui sont là, qui passent et nous ne les comptons qu'une fois par jour, voilà. Donc c'est ça, c'est du potentiel.

Monsieur Yves LOUMÉ

Après la comparaison que vous faites, pour moi, n'a pas lieu d'être parce qu'au Grand Mail les gens vont acheter, là ils ne passent pas par le centre-ville.

Bon ça, c'est encore autre chose.

Quand vous parlez des chiffres du CNETH, je suis désolé mais la comparaison, enfin les chiffres qui ne sont pas bons pour vous, je suis désolé qu'il y ait ce brouhaha dans la salle parce qu'apparemment ça n'intéresse personne mais moi je pense que c'est important quand même. Les chiffres du CNETH quand vous étiez en campagne Monsieur le Maire, ce sont ceux-là que vous avez pris. Vous avez dit qu'il y avait 1 092 curistes en moins, ce sont exactement les chiffres du CNETH. Ils vous convenaient parfaitement à ce moment-là, ils ne vous conviennent plus maintenant.

Et dernière chose, concernant la boue, il se trouve que je connais, bon vous en connaissez beaucoup, j'en connais aussi, les établissements thermaux disent qu'il y a un gaspillage de boue...non, mais ils le disent depuis... Non mais il y a une nouvelle norme, vous la connaissez la nouvelle norme, nous n'allons pas... Je ne vais pas jouer à Madame DEDIEU en disant que vous ne savez pas des choses qui devraient être sues. Mais il y a des nouvelles normes qui, notamment dans le fait que les curistes ne sont plus couverts de la même façon et apparemment, il y a un gaspillage de boue qui est très important et d'autres stations qui stagnent ou qui baissent de 1 % ont également vendu beaucoup plus de boue. Voilà, et ils se posent la question également.

Monsieur le Maire

Non mais là, vous y croyez à ce que vous dites, ou...?

Monsieur Yves LOUMÉ

Oui bien sûr que j'y crois !

Monsieur le Maire

Là, c'est de la science-fiction.

Nous gaspillons la boue, c'est-à-dire que nous avons des établissements thermaux qui achètent de la boue pour nous faire plaisir, qui la gaspillent et qui ne la gaspillaient pas l'année dernière. Ils ont changé là... ?

Monsieur Yves LOUMÉ

Ils la gaspillaient moins parce que ce n'était pas le même emballage, si je puis dire, du curiste.

Monsieur le Maire

Le même emballage du curiste ?

Bon écoutez, je vous laisse...

Monsieur Yves LOUMÉ

C'était pour faire une image parce qu'apparemment vous ne voulez pas comprendre.

Monsieur le Maire

Bon sur les chiffres du CNETh, je les ai utilisés et nous continuons à les utiliser.

Je vous dis juste, là, nous avons un écart, j'allais dire fossé pour la boue ça peut marcher... Nous avons un écart entre ces chiffres de baisse et nous de hausse qui pour l'instant, n'est pas explicable. En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que l'eau et la boue nous les avons vendues, nous.

C'est à regarder. Je ne vous dis pas que les chiffres du CNETh sont à jeter à la poubelle. Je vous dis là, sur des faits clairs que nous avons, que ce soit en chiffres d'affaires ou en nombre de sachets, ce n'est pas du tout la même chose, donc ça mérite d'être regardé. En tous cas, les ventes ont été faites, c'est tout ce que je vous dis.

Votre truc d'emballage des curistes, là...

Mylène HÉNAULT.

Madame Mylène HÉNAULT

Je voulais juste dire que cet après-midi, nous étions en réunion à la Régie des eaux et que le directeur nous a appris qu'en dehors de la boue, parce que ce n'était pas le propos, là c'était l'eau potable, il a vendu plus d'eau potable aux établissements thermaux cette année que d'habitude. Alors, à moins que comme la boue, ils fassent tourner les douches pour rien pour s'amuser mais autrement, ils ont quand même vendu plus d'eau potable pour les thermaux. Cela a été dit.

Monsieur le Maire

Bon, qui veut parler ?
Martine DEDIEU.

Madame Martine DEDIEU

Nous expliquons cela parce qu'il y a d'avantage de curistes et donc automatiquement comme il y a d'avantage de curistes, dès l'instant où l'on met la boue, parce que nous la mettons toujours de la même façon, je suis désolée mais c'est toujours pareil. Quand on l'enlève, automatiquement, là, pour nettoyer les curistes, ils prennent de l'eau potable. Et c'est avec cette eau potable, qu'on nettoie le curiste et c'est pour cela qu'aujourd'hui il y a une augmentation aussi dans les établissements thermaux de cette eau potable, uniquement, voilà. Et ça s'explique parce que nous avons d'avantage de curistes en 2024, ce que j'ai expliqué préalablement.

Monsieur le Maire

Grégory RENDE.

Monsieur Grégory RENDE

Je veux juste refaire un rappel par rapport à l'action de la municipalité, celle du développement économique. C'est quand même, au point de vue développement économique pour Noël, 25 000 € de budget pour les animations de Noël. Cette année, il a fait mauvais temps mais elles y étaient, nous avons mis tout en place pour qu'elles existent pour les fêtes de Noël. Ce sont les ciels de rues, la hausse des subventions pour Daxatou et l'association des Halles. Et c'est aussi 70 cafés-chantiers auxquels j'ai assisté tous les mercredis matins entre 8h et 10h. Je peux vous dire que ce n'est pas toujours une partie de plaisir mais j'étais là pour discuter et échanger avec les commerçants. Et hormis des questions pratiques liées à l'activité du commerce, ces cafés-chantiers ont été très très positifs. Ils ont tous admis que le fait de rénover un centre-ville était porteur pour eux. Donc, je veux bien entendre ce que vous dites mais j'étais quand même tous les mercredis matins avec des commerçants en prise à des problématiques de travaux. Et maintenant ceux qui sont dans la rue Neuve, rue des Carmes, peut-être que certains ont du mal à joindre les deux bouts, il y aussi, je ne vous le cache pas, un contexte économique, vous le savez. Quand j'étais à Pau la semaine dernière, le centre-ville de Pau souffre énormément aussi du contexte économique. J'étais à Paris ce week-end au salon de la franchise, beaucoup de difficultés d'enseignes pour s'installer sur le centre-ville, nous n'allons pas ce le cacher, l'habillement, le textile, les chaussures... beaucoup de volets qui sont fermés à Paris. Ce n'est pas une sinécure d'être en province donc, je pense qu'il faut avoir un peu de recul par rapport à tout ça. Il faut mettre en avant les commerçants qui se battent au quotidien. Je suis assez fier d'eux parce qu'il y a beaucoup d'initiatives qui se font dans les rues maintenant, de types magazines, de vidéos et autres. Je pense qu'il faut aussi et avant tout souligner ceux qui se battent et qui mettent en avant leurs magasins. J'ai une pensée pour eux parce que ce n'est pas toujours simple, ils ont la boule au ventre par moment mais ils se battent. Et nous, nous sommes là pour mettre de l'huile dans les rouages.

Monsieur le Maire

Pas d'autre intervention ?

Alors, malgré tout ce qui a été dit, je ne voudrais pas que nous perdions de vue quand même l'objet de cette délibération, c'est ce budget, encore une fois, avec des chiffres mais du coup il n'y a plus trop de prise, je l'ai bien compris aussi ce soir, parce que ce qu'il y a là, c'est de l'investissement massif sur la ville en général, pas que sur le centre-ville. Tout a été décrit par Mylène HÉNAULT. Un désendettement significatif qui continue, pas pour se faire plaisir, ce n'est pas pour avoir la médaille d'or du désendettement. C'est parce que ce désendettement, il nous permet de garder la décision sur nos actions, il nous permet de choisir ce que nous allons faire, là où nous allons investir et de ne pas passer des charges trop importantes sur le remboursement de cette dette. Ça fera le troisième exercice pratiquement où nous arrivons à autofinancer tous nos investissements. C'est une gestion depuis le début du mandat qui a permis de faire ça, sans enlever les services à la population et en maintenant le niveau d'équipements et de structures que les Dacquois sont en droit d'attendre. C'est ce qu'il faut retenir au-delà de tous les ressentis qui ont été exprimés ce soir.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote.

Pardon, Mylène HÉNAULT.

Madame Mylène HÉNAULT

Je vais juste rappeler à Madame VERDIÈRE BARGAOUÏ que sur l'excédent du budget des fêtes, d'abord : un, vous n'aviez pas dit de le prendre pour le secteur économique mais si je me souviens bien vous aviez cité qu'il soit dévoué plutôt pour les agents, pour le personnel sur les primes, sur je ne sais plus quoi et en augmentant le nombre de personnel. Ça c'est un fait.

Deuxièmement, l'excédent, heureusement que nous le gardons sur ce budget, parce que si vous vous souvenez en 2024, il a été voté une décision modificative en augmentant les dépenses du budget des fêtes de 217 000 € concernant la sécurité, les secours, enfin dus aux JO, plus l'inflation sur les chapiteaux, sur un tas de choses. Il faudrait que vous repreniez cette DM mais nous avons plus de dépenses, contrairement à la prévision budgétaire d'origine.

Donc, heureusement que nous gardons cet excédent sur ce budget car nous ne savons jamais ce qu'il peut se passer. Voilà.

Alors, est-ce que nous pouvons passer au vote maintenant ?

Monsieur le Maire

Oui, mais puisque... C'est vrai, j'ai oublié d'y répondre à ça !

Mais, juste vite fait.

Mais, tout simplement les, aller entre 200 000 et 400 000 € de déficit que nous mettons sur le budget des fêtes, qui venaient du budget principal, c'est tout simplement autant d'argent que nous pouvons remettre sur les écoles, sur la culture, sur le commerce, sur l'habitat, sur le social, voilà. Ça sert à ça.

Soit nous les mettons, comme c'était le cas auparavant, en équilibre du budget des fêtes et nous sommes fiers d'avoir nos fêtes, entre 200 et 400 000 € qui partent là. Soit ces 200 à 400 000 €, nous les gardons dans le budget principal et nous le remettons sur toutes les actions que mène la municipalité, c'est aussi simple que ça. Et compliqué à mettre en œuvre au début, Monsieur DAGES, nous en avons rêvé de ces verres, hein ? *(rires)*

Ha, Pascal DAGES du coup qui se sent ...

Monsieur Pascal DAGES

Oui, parce que les fêtes font partie du secteur économique et les progressions que nous avons vont dans le sens de ce que nous disions. Nous voyons qu'il y a une fréquentation supplémentaire en centre-ville. 30 % d'augmentation dans la fréquentation des fêtes de Dax,

c'est quand même énorme quoi. Frôler les 1 million 5 c'était, enfin, nous n'y pensions même pas et ça fait partie du secteur économique.

Une fois de plus, quand nous parlons d'une courbe, quand nous voyons une courbe à 1 300 000 personnes, ce qu'il faut voir, c'est l'évolution de la courbe. Il y a quelques années, elle était à 900 000 avec les mêmes chiffrages donc j'entends qu'il y a des salariés mais il y en a plus, j'entends qu'il y a des commerçants mais il y en a peut-être plus, j'entends qu'il y a des promeneurs et des gens qui vont boire un verre mais il y en a plus. Et c'est cette tendance, ce plus dont il faut profiter .

Monsieur le Maire

Et voilà, c'était le risque, Madame VERDIERE BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Un mot. Monsieur DAGES, nous sommes ravis que la fréquentation des fêtes soit en hausse mais il ne vous échappera pas non plus que les commerçants, on va dire hors restaurants et cafetiers, il y a une grande majorité qui est quand même fermée pendant les fêtes donc ils ne bénéficient pas forcément de cette fréquentation.

Je ferme la parenthèse, c'est tout.

Monsieur le Maire

Et c'est depuis quand ça ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Ah, mais depuis toujours. Sauf que vous êtes en train de nous dire que...

Monsieur le Maire

Voilà, c'est le principe des fêtes de Dax.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Vous êtes en train de nous dire que la hausse de fréquentation des fêtes bénéficie aux commerçants. Pas à tous.

Monsieur le Maire

Les autres, ils sont toujours fermés. Ils étaient fermés, ils le sont toujours. Ceux qui sont ouverts, ils ont plus de chiffre d'affaires, voilà.

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

Très bien, sauf que ça ne bénéficie pas à tous...

Monsieur le Maire

Est-ce qu'ils étaient fermés ?

Qu'il y ait 1 500 000 personnes ou 800 000, est-ce qu'ils sont fermés ?

Madame Axelle VERDIERE BARGAOUI

C'est bon, aller...

Monsieur le Maire

Très bien. Votre silence vaut votre acceptation.

Mais Pascal DAGES n'en reste pas là.

Monsieur Pascal DAGES

Je suis désolé, ce sont les bars, l'hôtellerie, le CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) fait partie du secteur économique. Il est évident que les commerces alimentaires aussi d'ailleurs, c'est la meilleure semaine pour ces commerces-là, de l'année, bien avant Noël, ils font partie du secteur économique.

Alors c'est vrai que ça n'arrose pas tous les commerces parce que depuis mais des dizaines d'années, des dizaines d'années certains commerces sont fermés parce que, oui effectivement c'est un creux pour eux. Mais le CHR fait partie du secteur, entièrement partie du secteur économique d'ailleurs.

Monsieur le Maire

Ok, nous finissons sur cette note unanime sur la restauration.

Alors Mylène HÉNAULT avait la parole.

Madame Mylène HÉNAULT

Nous allons passer au vote.

Donc, nous votons, Monsieur le Maire, budget par budget m'a dit Fabrice.

Monsieur le Maire

Je vous le confirme.

Faites voter alors.

Madame Mylène HÉNAULT

Comme vous le voulez.

Monsieur le Maire

Non, non, vous avez l'air bien partie.

Madame Mylène HÉNAULT

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

ADOPTER le budget primitif 2025 du budget principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

Nous faisons voter.

Monsieur le Maire

Alors, vous le faites ou... ?

Madame Mylène HÉNAULT

Qui est pour ?

Monsieur le Maire

Non, non, il faut faire voter par budget.
(Rires dans la salle)

Madame Mylène HÉNAULT

Oh, moi, j'y vais.

(Rires dans la salle)

Monsieur le Maire

Alors, où ai-je mon papier ? Vous m'avez troublé.

Alors pour **le budget principal.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 voix pour et 7 voix contre.

Pour les **budgets annexes, pour celui des boues thermales.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 pour et 7 voix contre.

Pour celui **des eaux thermales.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 pour et 7 voix contre.

Pour **le budget annexe des fêtes.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 pour et 7 voix contre.

Pour **le budget parc de stationnement.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 pour et 7 voix contre.

Et **le budget annexe activités assujetties à la TVA.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté avec 28 pour et 7 voix contre.

Les budgets, primitifs, principal et annexes 2025 ont donc été adoptés. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au point numéro 9 qui concerne le refinancement de 3 prêts SFIL.
Mylène HÉNAULT toujours.

9) Objet : REFINANCEMENT DES PRÊTS SFIL n°MON522307EUR001, n°MIN522828EUR001 ET n°MIN254485EUR001
Madame Mylène HÉNAULT

La ville de Dax et la SFIL se sont rapprochées afin de procéder au refinancement des prêts ci-dessous. Alors vous l'avez dans la délibération.

En raison de leur profil d'amortissement atypique ou du niveau élevé de leur taux par rapport aux conditions actuelles du marché.

Pour refinancer les contrats de prêt ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 7 290 355,28 EUR ce qui correspond au montant des 3 prêts refinancés et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Montant du contrat de prêt : 7 290 355,28 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans et 8 mois

Versement des fonds : 7 290 355,28 EUR réputés versés automatiquement le 15/04/2025

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,55 %

Échéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : personnalisé

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Le remboursement anticipé des prêts susvisés entraîne le paiement d'une indemnité compensatrice dérogatoire d'un montant maximum de 550 000 EUR, du versement des intérêts courus non échus d'un montant de 238 000 EUR, ainsi que de rompus d'un montant de 70 EUR tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

A noter que par dérogation aux dispositions du contrat de prêt, les intérêts courus non échus sont calculés d'un commun accord entre le prêteur et l'emprunteur au taux annuel de 5,29%.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations qui ont été dites précédemment.

Est-ce que vous avez des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le refinancement des contrats de prêt n°MON522307EUR001 MIN522828EUR001 MIN254485EUR001, par un emprunt d'un montant global de 7 290 355,28 EUR souscrit auprès de la Caisse Française de Financement Local dans les conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

Monsieur le Maire

Merci, nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité. Merci.

Le point numéro 10 qui concerne l'adhésion à la centrale d'achat dénommée CANUT. Je crois que l'on prononce le T.

10) Objet : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT "CANUT"

Madame Mylène HÉNAULT

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats.

Dans le segment des achats numériques et de télécommunication, une centrale d'achat permettant de bénéficier de conditions préférentielles a été créée fin 2023, sous forme associative, à destination des collectivités territoriales : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Parmi les accords-cadres mis à disposition par la centrale, celui relatif à la « distribution de logiciels multi-éditeurs et de prestations de services associées », permet d'accéder à un catalogue de près de 300 logiciels et applications métier, dont certains font l'objet de projets de mise en place en 2025 pour les services.

La CANUT dispose par ailleurs d'un accord cadre en matière de « fourniture de services de télécommunication » permettant de bénéficier de services de connexion Internet avec « garanties de services » identiques à ceux actuellement utilisés dans le cadre d'un marché à renouveler courant 2025, avec, c'est ça qui est important, des tarifs inférieurs de 40 à 59 % à ceux actuels, correspondant à une économie potentielle évaluée à 15 000 € annuellement.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs révisables qui sont donc décrits dans la délibération.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant, le cas échéant à main levée sur décision à l'unanimité du conseil municipal ou à l'unanimité.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

Monsieur le Maire

Alors, oui puisque j'ai reçu une candidature, Madame HÉNAULT... la vôtre.

Madame Mylène HÉNAULT

Oui.

Monsieur le Maire

Donc Mylène HÉNAULT est candidate. Déjà, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous votions à main levée ? Non, c'est très bien, je vous en remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour siéger à la CANUT ? Ou en tous cas dans ses organismes ?

Donc, vous êtes la seule candidate.

Madame Mylène HÉNAULT

Oui...

Pas de question ?

Donc je passe au vote. Non pas au vote, décidément...

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ainsi que son coût annuel d'utilisation, révisable, tel que décrit ci-dessus,

DÉSIGNER donc Mylène HÉNAULT en qualité de représentante de la ville de Dax au sein de l'association, pour notamment siéger à l'assemblée générale de la CANUT,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la CANUT.

Monsieur le Maire

Merci donc nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Félicitations pour cette élection.

Le point numéro 11 maintenant avec un mandat que nous vous proposons d'octroyer au CDG40 (Centre De Gestion) pour lancer la consultation qui va concerner la convention de participation dans le domaine de la santé.

Mylène HÉNAULT toujours.

11) Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ : MANDAT OCTROYÉ AU CDG 40 POUR LANCER LA CONSULTATION

Madame Mylène HÉNAULT

Alors, comme vous vous souvenez, l'année dernière, nous avons aussi donner mandat au CDG pour la prévoyance, la PSC, la Prestation Sociale Complémentaire. Là, c'est le même principe puisqu'au 1^{er} janvier 2026 la prestation complémentaire de santé sera obligatoire, la couverture complémentaire de santé sera obligatoire.

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'obligation concerne la couverture complémentaire santé. La protection du risque santé mutuelle permet de compléter la couverture apportée par la sécurité sociale sur des remboursements de frais liés à la santé tels que l'achat de médicaments, d'appareillages, des frais d'hospitalisation ou encore des consultations médicales.

La participation financière de l'employeur ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € minimum par mois et par agent.

Conformément à ces obligations réglementaires, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé, sur le même principe que sur la prévoyance. Il propose ainsi aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation la ville de Dax, malgré tout, conservera l'entière liberté, comme nous l'avons fait pour la prestation sociale complémentaire, de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités, ayant donné mandat, qui seront amenées à les présenter à leur

organe délibérant afin de prendre une décision sur la modalité de participation.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

DÉCIDER de donner mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation auprès des assureurs, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

PRENDRE ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que la ville de Dax puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion des Landes dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2026,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci nous allons voter.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le renouvellement de la convention de la mise à disposition d'un travailleur social du CDG40, pour la période 2025-2027.

Mylène HÉNAULT.

12) : Objet RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU CENTRE DE GESTION DES LANDES 2025-2027

Madame Mylène HÉNAULT

La ville de Dax adhère depuis plusieurs années à la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de gestion des Landes. Ce service permet un accompagnement social et de recherche de solutions pour nos agents en cas de difficultés personnelles, de santé, d'ordre familial, financier, de maintien dans l'emploi etc...

Le service Ressources humaines assure également la mise en relation avec ce service dans le cadre de situations individuelles d'agents. Le travailleur social peut également jouer un rôle de facilitateur entre les différents partenaires et ressources à activer.

L'adhésion à ce service est gratuite pour l'ensemble des collectivités du département des Landes.

Considérant qu'il convient de renouveler cette convention de mise à disposition, est-ce que vous avez des questions ?

Non.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de gestion des Landes pour la période 2025-2027, au profit des agents de la ville de Dax,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Votée à l'unanimité. Merci.

Le recrutement de notre vacataire, directeur artistique pour Toros y Salsa.
Mylène HÉNAULT.

13) Objet : TOROS Y SALSA : RECRUTEMENT VACATAIRE DIRECTEUR ARTISTIQUE

Madame Mylène HÉNAULT

Dans le cadre de l'organisation du festival Toros y Salsa 2025, il est nécessaire de recruter un directeur artistique pour la coordination de cet événement. Cette mission peut être accomplie par un vacataire pour la période du 21 mars 2025 au 30 septembre 2025, conformément à la réglementation.

Donc, c'est une délibération que nous prenons chaque année.

Les missions dévolues au directeur artistique seront les suivantes :

- assurer la Direction artistique du festival,
- proposer une programmation artistique,
- rédiger la note de présentation ,
- assister aux réunions préparatoires,
- être présent pendant toute la durée du festival etc...

Est-ce que vous avez des questions ?

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la durée de la mission définie ci-dessus, du 21 mars 2025 au 30 septembre 2025,

FIXER la rémunération totale de la vacation à 8 235 € brut via un versement en deux fois :

- 30 % du montant total au 30 avril 2025
- 70 % du montant total au 30 septembre 2025

INDIQUER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2025,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Alexis ARRAS maintenant. Nous changeons de rapporteur pour une demande de subventions pour des travaux prioritaires dans notre cathédrale Sainte Marie de Dax.

14) Objet : CATHÉDRALE SAINTE MARIE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX PRIORITAIRES SÉCURITÉ INCENDIE ET POURSUITE DE L'ENTRETIEN DES CHÉNEAUX

Monsieur Alexis ARRAS

Oui, Monsieur le Maire, je pense que vous avez à peu près tout résumé sur cette délibération de travaux prioritaires pour des questions de sécurité incendie, de poursuite de l'entretien des chéneaux qui ont été évalués à 250 000 € HT.

Vous avez donc ici le plan de financement, 30 % de DSIL (Dotation de Soutien de l'Investissement Local) de l'État, 30 % de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), 15 % de la Région Nouvelle Aquitaine, 20 % du Département des Landes.

Si vous calculez bien, ça fait un taux d'accompagnement de 95 % qui dépasse le plafond légal des 80 % et donc l'État nous a donné une dérogation pour qu'il puisse y avoir un financement à 95 %.

Donc il est simplement proposé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER ce plan de financement prévisionnel pour la réalisation des travaux de sécurité et la poursuite de l'entretien des chéneaux, tel que défini ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes ou tout autre organisme, à leur taux maximum,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et avenants relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Oui, sur ces monuments historiques, nous pouvons arriver à ces dérogations.

Bon, alors, si je peux me permettre puisque c'est le sujet, c'est un vœux pieux ! ... puisque nous n'y sommes pas encore, ce sont les demandes que nous allons faire.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question.

Alors nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Le point numéro 15 avec une convention tripartite pour l'opération Talamon.

15) Objet : OPERATION TALAMON : CONVENTION TRIPARTITE

Monsieur Alexis ARRAS

Oui, ce dossier est un dossier complexe, un dossier ancien. Je pense que nous pouvons saluer tout le travail effectué par les services de la Communauté d'Agglomération et par le bailleur XL Habitat pour faire aboutir ce dossier qui a été très long et très compliqué. Je pense que vous vous souvenez qu'il a fait un peu l'actualité puisque le site de Talamon est occupé par des personnes de la communauté des gens du voyage qui était un site extrêmement dégradé dont même la conception des logements était totalement dépassée et donc qui nécessitait une restructuration profonde. Pour faire démarrer ce projet, il a fallu faire des expulsions puisque si non le chantier ne pouvait pas démarrer. Donc ce dossier a été particulièrement long.

Nous arrivons, je dirais dans la phase qui est la phase la plus heureuse parce que nous commençons à voir un peu le bout du tunnel. Et donc il s'agit tout simplement d'accompagner XL Habitat dans la réalisation de cette opération à travers notre règlement municipal et communautaire de soutien à la production de logements sociaux.

Je tiens à souligner que nous sommes sur une opération où il y aura 17 maisons. Ces 17 logements dits PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) qui sont des logements très sociaux où il y aura un jardin pour chaque maison donc c'est vraiment pour des publics très précaires et très en difficulté.

Je voulais profiter quand même de cette année, parce que l'année 2025 c'est l'année de la première phase du Plan Local de l'Habitat. Et je voulais, parce que je lis la presse où nous avons l'impression que nous avons défait toute la politique sociale dans cette ville et une époque je lisais que nous ne produisions que du logement de standing ou que des résidences seniors ! Je voudrais souligner, premiers chiffres, il y avait en 2007 à Dax 1 986 logements sociaux. En 2020, il y en avait 2 093. Actuellement, réalisés et loués, il y en a 2 488. Donc sur ce mandat, entre 2020 et 2024, auront été achevés 395 logements sociaux. C'est une des périodes les plus fortes de production de logements sociaux dans cette ville avec les années 60 et les années 80.

Et, je voudrais appuyer là-dessus parce que, dans le Plan Local de l'Habitat qui avait été préparé par nos prédécesseurs, vous les connaissiez Madame VERDIERE-BARGAOUI nos prédécesseurs. Il y avait inscrit au Plan Local de l'Habitat, la production de 264 logements sociaux sur la période 2019-2025. Et bien, je suis fier de dire que nous avons largement dépassé cet objectif avec 395 logements sociaux. Et je ne compte pas les logements sociaux en cours de construction ou ceux dont la programmation est en cours.

Donc, c'est pour dire Monsieur le Maire ce soir que cette majorité, elle fonctionne sur ses deux jambes et que la jambe gauche n'est pas atrophiée. Et j'en suis fier.

Donc, je vous propose, mes chers collègues, sur ce dossier de Talamon :

ATTRIBUER une subvention de 6 800 € à XLHABITAT pour la réalisation de 17 logements sociaux sur le site de Talamon destinés à l'accueil de familles des gens du voyage sur la commune de Dax,

APPROUVER la convention tripartite en annexe,

AUTORISER Madame Martine DEDIEU, 1ère adjointe au Maire, à signer la convention tripartite, étant donné que Monsieur le Maire la signe en tant que président de l'agglomération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

D'une part, j'espère que la métaphore des deux jambes n'a rien à voir avec les prothèses de hanches de nos 3 élus qui sont passés dernièrement sur le billard.

Rires dans la salle.

Et ce que vous dites me fait penser aussi que, il est du coup important de saluer l'excellent travail du service logement que nous avons créé aussi au début de ce mandat avec, notamment, notre conseiller municipal délégué Julien RELAUX qui s'en occupe. Et c'est vrai que c'est du travail que de bien gérer tous ces dossiers avec tout le service parce que, bien beau de créer des logements mais encore faut-il avoir le bon suivi pour les attribuer en fonction des critères et ils sont nombreux, qu'il faut appliquer.

Monsieur Alexis ARRAS

Et de ce que nous impose l'État en matière d'attribution aussi. Donc, c'est tout un savant calcul très compliqué à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire

Alors là, nous n'avions pas de question ?
Pas de question, alors nous votons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Le point numéro 16, c'est la cession d'un terrain situé rue Joseph de Laurens à la SAS Promotion Pichet.

16) Objet : TERRAIN RUE JOSEPH DE LAURENS : CESSION A LA SAS PROMOTION PICHET

Monsieur Alexis ARRAS

La ville est propriétaire, copropriétaire on va dire, d'un terrain situé à proximité de Porte Sud. Qui est un terrain qui avait été acheté il y a plusieurs années à la Caisse d'Épargne. Donc il a été décidé de faire la cession de ce terrain pour deux raisons majeures.

La première, c'est que je pense que plus personne n'est étranger au débat qui se pose dans ce pays sur la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience et du zéro artificialisation nette et qui d'ailleurs fait actuellement débat au Sénat. Et qui fait que, dans nos documents d'urbanisme, nous serons amenés progressivement à fermer les terrains à l'urbanisation.

Donc, nous avons en quelque sorte une dateline (date limite) pour la capacité de construction de ce terrain qui était au plus tard de 2031, puisqu'à cette échéance-là sera réinterrogé le PLUi-H sur les terrains à construire.

Le deuxième point qui nous a préoccupé, c'était celui aussi de la programmation en la matière de logements et nous avons voulu poursuivre cette politique, à la fois aussi de construction de logements sociaux mais nous avons voulu aussi appuyer sur la politique d'accession sociale à la propriété. Et sur cette opération, où il y aura 98 logements, je peux vous annoncer qu'il y aura

18 logements collectifs sociaux, 24 logements en collectif libre, 16 logements en collectif libre et 40 maisons dont 37 maisons en accession sociale à la propriété qui sera probablement du bail réel solidaire.

Ce qui montre notre volonté de permettre à tous les dacquois de pouvoir accéder à la propriété et de réaliser le parcours résidentiel.

Il faut dire aussi que sur ce dossier, nous avons une majorité, en tous cas une grande part, de logements familiaux puisqu'il y a 45 T4 de prévus à ce stade, 29 T3 et 24 T2.

Autre élément que je souhaitais souligner dans ce projet, 50 % de l'espace de cette OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sera dédié à des espaces de pleine terre qui ne seront pas bâtis, ce qui montre la place qui sera donnée aux espaces verts.

Donc, il a été négocié, avec un promoteur qui s'appelle PICHET, ce projet. Sur la base de ce projet, nous avons lancé les négociations sur le prix qui sont tombées en fait sur le prix des domaines que vous avez en annexe de cette délibération. C'est-à-dire 727 000 €, soit environ 55 € le m² qui correspond tout simplement aux dernières transactions qui se sont réalisées pour des opérations de ce type sur le quartier qui sont des opérations dites de référence, donc entre des particuliers privés et des promoteurs.

Il est donc demandé au conseil municipal ce soir de bien vouloir

APPROUVER la cession des parcelles de terrain nu, cadastrées BI n° 288 et 290, sises rue Joseph de Laurens à Dax et d'une contenance totale de 13 063 m², au profit de la SAS PICHET PROMOTION ou de toute autre personne physique ou morale, totalement ou partiellement, qui s'y substituera, au prix de 727 000 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD, notaire à Dax, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Délibérations habituelles maintenant avec des conventions de servitudes. La première avec Enedis et rue des Prairies.

17) Objet : CONVENTION DE SERVITUDE : ENEDIS RUE DES PRAIRIES

Monsieur Alexis ARRAS

Vous allez voir, ce sont des dossiers extrêmement stratégiques, plus pour Enedis que pour nous.

Il s'agit tout simplement d'autoriser Enedis à pouvoir passer sur une parcelle communale donc je vous propose de passer directement au vote.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'institution d'une servitude, au profit d'Enedis, sur la parcelle communale cadastrée AL n° 241, sise rue des Prairies.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et le cas échéant, l'acte authentique qui en découlerait ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale qui sera désigné par Enedis.

Monsieur le Maire

A moins qu'il y ait des questions bien sûr ?

Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité.

Une autre, la même mais rue Labadie.

18) Objet : CONVENTION DE SERVITUDE : ENEDIS RUE LABADIE

Monsieur Alexis ARRAS

Rue Labadie, c'est au profit d'une opération réalisée par XL Habitat donc je pense que tout le monde connaît. Il s'agit de la rénovation de la résidence des Glycines par XL Habitat dans laquelle nous avons inauguré récemment les nouveaux locaux de l'école municipale d'arts plastiques. Ce qui montre bien quand même que dans cette ville, nous confortons les politiques culturelles.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'institution de servitudes, au profit d'Enedis, sur les parcelles communales cadastrées BD n° 159 et 212, sises 48-50 rue Labadie,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution desdites servitudes ou à donner procuration, à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale qui sera désignée par Enedis.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas .

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Et une autre convention de servitude avec le SYDEC cette fois.

19) Objet : CONVENTIONS DE SERVITUDES : SYDEC BOULEVARD DES SPORTS

Monsieur Alexis ARRAS

Boulevard des Sports, bon là, je pense que c'est pareil. Tout le monde est au courant qu'il y a une opération importante menée par le Grand Dax sur le site du boulevard des sports qui donc nécessite cette convention de servitude pour un raccordement avec le SYDEC.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER l'institution de servitudes, au profit du SYDEC, sur la parcelle communale cadastrée AH n° 109, sise boulevard des Sports,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, annexées à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et, le cas échéant, l'acte authentique qui en découlerait ou à donner procuration, à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude notariale qui sera désignée.

Monsieur le Maire

Merci.

Pas de question ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité. Merci.

Nous allons faire maintenant, comme nous le demande la réglementation, le bilan sur les opérations immobilières qui ont été réalisées en 2024.

20) Objet : BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES SUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Alexis ARRAS

Je n'ai pas le tableau sous les yeux...

Monsieur le Maire

Je ne peux pas vous en vouloir, je n'avais pas le document pour les votes du budget... !

Monsieur Alexis ARRAS

Vous avez sur le tableau, tout simplement, l'ensemble des opérations qui ont été réalisées sur l'année 2024, donc je vais vous en épargner la description.

Monsieur le Maire

Je l'ai si vous voulez. Est-ce que vous le voulez ?

Monsieur Alexis ARRAS

Ces opérations vous les connaissez toutes parce que tout simplement il s'agit du récapitulatif de l'ensemble des opérations qui sont passées en conseil municipal.

Donc je vous épargnerai les premières qui sont des intégrations au domaine public de voiries départementales ou de l'impasse Laulanne que nous avons vues l'an dernier.

Vous avez la cession du terrain à bâtir à la société IN'LI Sud Ouest sur la commune de Seyresse qui a été réalisée.

La vente de l'ancien CCAS, 4 rue du Palais ou encore du terrain rue de Broy de Haut à la société NECTOUX pour conserver ses ateliers sur Dax.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

PRENDRE ACTE du bilan des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bilan.

Et vous le savez, il faut voter le fait que nous avons vu.

Monsieur le Maire

Il faut aussi voter la deuxième partie, c'est-à-dire m'autoriser à signer. Il y a une action.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération votée à l'unanimité.

Martine ERIDIA pour conclure avec la dernière délibération numéro 21 et la transmission dématérialisée des actes de naissance à la protection maternelle infantile dans le domaine de l'état-civil.

21) Objet : ÉTAT-CIVIL : TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES DE NAISSANCE À LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Madame Martine ERIDIA

Donc comme il se doit et depuis longtemps, le service État-civil de la ville de Dax transmet chaque semaine, au service de la protection maternelle et infantile du Département, les avis de naissance des enfants nés à Dax et les avis de décès d'enfants de moins de six ans.

Pour l'heure, ils opèrent par voie postale, ce qui a représenté quand même 812 actes en 2024.

Le Département nous propose de dématérialiser l'envoi de ces données via un logiciel métier qui s'appelle « Horus », gage de temps gagné, de qualité et de moindre coût ainsi que de fiabilité pour le traitement des données.

L'adhésion à ce système d'échanges nécessite la signature d'une convention, objet de cette délibération que vous avez pu voir en annexe.

Donc s'il n'y a pas de question.

Il sera donc demandé au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER les termes du projet de convention ci-annexé qui fixe les modalités d'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés des données d'état civil, entre la ville de Dax et le Conseil départemental des Landes,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine.

Des questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération finale votée à l'unanimité, elle aussi.

Je vous remercie pour votre participation, la séance est levée.

Et nous n'avons pas de document à signer donc, bonne soirée.

Fin de séance, 20h38.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**



Le Maire,

Julien DUBOIS.

